

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **110 (1974)**

Heft 40

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

40

Montreux, le 20 décembre 1974

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



PLAN DE PARUTION 1975

Rédacteurs

« Educateur » : M. Jean-Claude Badoux, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry, tél. (021) 28 71 81.
Bulletin : M. François Bourquin, case postale 445, 2001 Neuchâtel, tél. (038) 31 44 47.

Dates de parution	Caractère du N°	Ultime délai de réception des articles destinés au «Bulletin». Mardi à 18 h. à Neuchâtel.	Délai de réception des articles corporatifs urgents devant paraître dans l'« Educateur », M. Badoux.	Ultime délai de réception des communications corporatives urgentes , trois lignes maximum, devant paraître dans l'« Educateur », M. Badoux.
10 janvier	Educateur N° 1		1 ^{er} janvier	4 janvier
17 janvier	Bulletin N° 2	7 janvier		
24 janvier	Educateur N° 3		15 janvier	18 janvier
31 janvier	Bulletin N° 4	21 janvier		
7 février	Educateur N° 5		29 janvier	1 ^{er} février
14 février	Bulletin N° 6	4 février		
21 février	Educateur N° 7		12 février	15 février
28 février	Bulletin N° 8	18 février		
7 mars	Educateur N° 9		26 février	1 ^{er} mars
14 mars	Bulletin N° 10	4 mars		
21 mars	Educateur N° 11		12 mars	15 mars
28 mars	Bulletin N° 12	18 mars		
2 mai	Educateur N° 13		23 avril	26 avril
9 mai	Bulletin N° 14	29 avril		
16 mai	Educateur N° 15		7 mai	10 mai
23 mai	Bulletin N° 16	13 mai		
30 mai	Educateur N° 17		21 mai	24 mai
6 juin	Bulletin N° 18	27 mai		
13 juin	Educateur N° 19		4 juin	7 juin
20 juin	Bulletin N° 20	10 juin		
27 juin	Educateur N° 21		18 juin	21 juin
29 août	Bulletin N° 22	19 août		
5 septembre	Educateur N° 23		27 août	30 août
12 septembre	Bulletin N° 24	2 septembre		
19 septembre	Educateur N° 25		10 septembre	13 septembre
26 septembre	Bulletin N° 26	16 septembre		
3 octobre	Educateur N° 27		24 septembre	27 septembre
10 octobre	Bulletin N° 28	30 septembre		
17 octobre	Educateur N° 29		8 octobre	11 octobre
24 octobre	Bulletin N° 30	14 octobre		
31 octobre	Educateur N° 31		22 octobre	25 octobre
7 novembre	Bulletin N° 32	28 octobre		
14 novembre	Educateur N° 33		5 novembre	8 novembre
21 novembre	Bulletin N° 34	11 novembre		
28 novembre	Educateur N° 35		19 novembre	22 novembre
5 décembre	Bulletin N° 36	25 novembre		
12 décembre	Educateur N° 37		3 décembre	6 décembre
19 décembre	Bulletin N° 38	9 décembre		

Remarques

1. Le délai ultime de réception des articles pour le Bulletin ne doit pas être dépassé. Le mardi à 18 heures, les articles **doivent être parvenus à Neuchâtel**. En cas d'envoi à moins de 48 heures de l'échéance en question, prière de procéder **par envoi exprès**. Dans la mesure du possible, les rédacteurs enverront leurs articles **avant** ce délai limite.
2. Les articles corporatifs urgents peuvent être envoyés à M. Badoux pour parution dans l'« Educateur ». Cependant, ils doivent être très brefs, ce ne seront que des **communiqués**.

Sommaire

PLAN DE PARUTION 1975	936
ÉDITORIAL	
L'époque des bilans	937
COMITÉ CENTRAL	
Comité central du 7 décembre	938
Vers la 22 ^e Semaine pédagogique internationale	939
Association suisse pour la lecture	939
VAUD	
Rémunération 1975	941
Nouveau mode de versement des traitements	942
Caisse de pensions	942
1975 est à notre porte	942
Année européenne du patrimoine architectural	942
Coupe AVEPS-OEPJ	943
Offrez des brochures OSL	943
Gymnastique respiratoire	944
GENÈVE	
En guise de vœux, petite retrospective	944
Et alors ?	945
Assemblée générale du 3 décembre	945
En guise de vœux	946
NEUCHÂTEL	
Comité central	947
Lettre de protestation	947
JURA	
Les cours complémentaires ménagers	948
Révocation d'un maître	949
Le perfectionnement du corps enseignant	949
Abaissement de l'âge de la retraite	950
Perspectives nouvelles : défense de bifurquer	950
FRIBOURG	
Une création bienvenue	950
VALAIS	
Assemblée des délégués SPval	952
Assemblée FMEF	954
DIVERS	
En Suisse romande, au cinéma	956
Collaborateurs OSL	956
Chat botté	956
Séjour gratuit près d'Uzès	957
Indice suisse des prix à la consommation	957

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs)

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9, 1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : **IMPRIMERIE CORBAZ S.A.**, 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 30.— ; étranger Fr. 40.—

Editorial

L'époque des bilans

Toute fin d'année constitue un moment favorable à l'exercice du bilan. Nous en profiterons et cela d'autant plus que décembre 1974 représente sur le plan SPR la fin d'une législature, comprenez le renouvellement du comité central et de son bureau.

Sur le plan interne, relevons d'abord l'aboutissement de la restructuration de notre association par l'adoption de nouveaux statuts. Modifications souvent importantes pour garantir plus d'efficacité. Tout n'est point encore résolu, il est vrai, le couronnement de l'œuvre consistant en l'engagement d'un secrétaire permanent.

Parmi les nombreuses tâches de ces dernières années, j'en choisirai, pour mémoire, trois : la coordination, l'éducation permanente et le Congrès. La première a vu l'achèvement des programmes 1 à 4 et leurs applications pratiques partielles d'où un nouveau train de problèmes et non des moindres alors que démarrait, sur des structures floues, le travail de CIRCE II. La deuxième consistait à faire appliquer un certain nombre de thèses votées à La Chaux-de-Fonds. Ici les résultats sont moins spectaculaires parce que dépendant de six législations et organisations cantonales différentes. Relevons toutefois dans les éléments positifs toute une série de réalisations cantonales en la matière et une prise de conscience importante des autorités et des enseignants. La troisième devait permettre l'étude d'un sujet extrêmement vaste dont les retombées sur la période 1975-1979 ne peuvent être évaluées avec précision quelque six semaines après l'évènement lui-même.*

Sur le plan suisse, il faut mentionner la participation active de la SPR au sein de KOSLO et de ses délégations notamment la commission pédagogique de l'EDK* dont trois rapports ont vu le jour : « Enseignement secondaire de demain », « Langue II » et « Formation des maîtres de demain ». A cette occasion, plusieurs thèses des enseignants romands ont pu être défendues avec succès. La votation à propos des articles 27 et 27 bis de la Constitution a occupé bien des séances de nos comités.*

Au niveau international, notre coopération avec les grandes associations européenne (FIAI) et mondiale (CMOPE)* s'est encore affirmée. Le travail de nos trois collègues au sein du BIT* qui s'est notamment préoccupé des congés d'éducation et du sort des enfants des travailleurs étrangers en est un exemple.*

A tous ceux qui, durant cette dernière année ou encore depuis 1970, ou même avant, œuvrent dans tous les secteurs où notre politique de participation voire de codécision nous impliquent directement ou indirectement, nous disons notre reconnaissance. Grâce à eux, la SPR vit et progresse.

F. Bourquin.

* N B : Petite lexique.

CIRCE II = Commission romande chargée de la rédaction des programmes 5 et 6.

KOSLO = Organisation faïtière suisse des organisations d'enseignants.

EDK = Conférence des chefs de DIP suisses.

FIAI = Fédération internationale des associations d'instituteurs.

CMOPE = Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante.

BIT = Bureau international du travail.

Comité central du 7 décembre

Cette séance tenue à Genève et présidée par J.-J. Maspéro réunit à la fois les anciens et les nouveaux membres de l'exécutif SPR. Parmi les nouveaux figurent deux présidents de sections cantonales fraîchement élus à savoir MM. Carron (SPVal) et Oberson (SPF).

Correspondance

A ce point de l'ordre du jour, le CC se préoccupe des affaires suivantes :

- meilleure coordination et synthèse à CIRCE II ;
- diverses demandes de contacts avec certaines associations ;
- possibilité de séjour en Allemagne, notamment à Munich (pour plus de précision, veuillez vous adresser au CC) ;
- réorganisation de CORMEP et CORMES (commissions romandes des moyens d'enseignement primaires et secondaires).

Congrès

Le Comité central tient à faire un tour d'horizon des réactions enregistrées après cette importante manifestation :

VS : les participants sont satisfaits, tout au plus pourrait-on souhaiter que les enseignants dans leur ensemble lisent le rapport. Les réactions les plus nuancées sont le fait de personnes n'ayant pas participé au congrès.

JU : participation jurassienne en proportion de la distance pour se rendre à Genève. De plus, le thème traité n'était pas nouveau pour les Jurassiens qui se sont déjà exprimés au travers du rapport « Changer l'école ».

GE : forte participation pour des raisons évidentes. Certaines questions posées dans ce cadre, notamment celles touchant aux moyens de notre association ne tarderont pas à être reprises. A ce propos, nous publions une lettre d'un collègue genevois qui ne s'estime pas satisfait de la procédure adoptée pour la votation des résolutions :

Cher collègue,

Dans un récent numéro de l'« Educateur » il est fait mention qu'à l'issue du congrès SPR une quantité de résolutions ont été acceptées à l'unanimité.

Je tiens à préciser que le président lors du vote n'a pas jugé bon de demander si des membres SPR désiraient s'abstenir ou voter contre l'ensemble des résolutions. Il a même réclamé de l'assemblée un vote massif. Ce procédé n'a pas permis à une

minorité de s'abstenir ou de voter contre la globalité des propositions.

Je vous présente, cher collègue, mes salutations distinguées.

Pierre Losio.

Remarque du CC : il n'est jamais question, dans aucune assemblée de compter les abstentions ! Si on veut les connaître, cela doit être fait sur la base d'un décompte précis des voix.

FR : les réactions au congrès sont très diverses : de l'enthousiasme à la condamnation sans appel. En revanche, les questions sont maintenant posées et il s'agira d'y répondre.

NE : la participation neuchâteloise fut faible en raison des problèmes que rencontre actuellement cette association. Les participants sont unanimement satisfaits, notamment du changement d'esprit constaté, du style plus solide.

VD : les Vaudois étaient très directement concernés par certaines thèses notamment en regard de la réforme en cours dans leur canton. Les réactions sont diverses, en général plus négatives de la part des gens qui ne se sont pas déplacés à Genève et qui sont en général mal informés.

Et maintenant ?

Il s'agit naturellement de tenter de mettre en pratique les thèses votées le 8 novembre dernier. Trois phases sont arrêtées :

1. inventaire des problèmes par les membres de la commission du rapport ;
2. consultation des sections sur cet inventaire ;
3. synthèse et définition des priorités par le Comité central.

Coordination romande

Sous ce titre désormais traditionnel à notre ordre du jour, plusieurs problèmes touchant à la coordination scolaire romande sont évoqués ou font l'objet de décision :

- réaffirmation de la position SPR demandant que l'introduction de l'allemand ne se fasse pas en surcharge du programme actuel ;
- difficultés dans l'application de certaines disciplines vu les recyclages exigés ;
- distorsion entre l'esprit du programme et l'application pratique. A ce sujet, la SPR demandera la « réactivation » de CIRCE I ;
- augmentation des charges financières et menace de suppression de prestations des pouvoirs publics dans ce

domaine sont longuement évoqués par le CC. Décision est prise de proposer des normes précises, valables dans tous les cantons romands ;

- nécessité aussi d'une préparation de plus en plus minutieuse et longue de tous nos délégués et cela en fonction des problèmes traités maintenant dans le cadre de CIRCE II.

Education permanente

A la suite de diverses démarches SPR engendrées par le travail de la commission Education permanente, notamment notre lettre du 4 mai 1973, une entrevue a réuni les représentants des DIP et des associations le 4 décembre dernier à Lausanne. Etaient présents pour les départements MM. Mottaz, Cavadini, Sommer et Gigon ainsi que MM. Bendel, Maspéro, Mosset et Hof pour les associations.

L'entrevue a porté sur les points suivants :

- accès des instituteurs à l'université ;
- libre passage d'un canton à l'autre ;
- évaluation des équivalences ;
- recyclage et perfectionnement ;
- responsabilité et participation des associations dans les problèmes de recyclage, notamment l'extension de la période d'introduction des programmes romands ;
- problèmes financiers et politiques des congés octroyés dans ce domaine.

Nous reviendrons en détail sur ce sujet dès que le procès-verbal officiel de cette séance sera connu.

« Educateur »

Suite aux hausses du tarif d'impression de l'Imprimerie Corbaz, une entrevue réunissant MM. Corbaz, Maspéro, Rochat, Badoux et Bourquin a permis de faire le point. Les hausses appliquées découlent directement de celles du papier et de la réadaptation des salaires de la branche.

Bureau exécutif SPR

Selon les nouveaux statuts, le bureau exécutif de notre association devrait compter trois membres plus le président. Toutefois cette composition s'entendait avec un secrétaire permanent. A l'heure actuelle et pour des raisons financières, un tel poste ne peut être créé. Le Comité central est donc d'avis qu'il faut renforcer la composition du bureau pour permettre l'accomplissement des nombreuses tâches qui nous attendent. Il propose donc un bureau de six membres (un par canton) plus le président et la présence du ou des rédacteurs de l'« Educateur » pour assurer l'information. Par conséquent, il demandera à la prochaine AD

d'inclure dans les dispositions transitoires un article prévoyant cette extension.

Finalement le bureau est composé de la manière suivante et sous réserve de l'approbation statutaire mentionnée ci-dessus :

Président : M. Jean-Jacques Maspéro

Membres :

SPF M. Claude Oberson

SPG M^{lle} Yolande Rial

SPJ M^{lle} Hélène Wust

SPN M. Yves Demarta

SPVal M. Marius Bagnoud

SPV M. Charles Jaccard

Rédacteurs avec voie consultative

Le bureau SPR se réunira à Lausanne, secrétariat SPV, tous les quinze jours.

Guilde SPR

Un appel est lancé pour une collaboration plus étroite entre les sections et la Guilde dans les domaines de la promotion des ventes et du recrutement des auteurs. Rappelons que la situation de cet organisme est saine et pourrait encore être développée.

La prochaine séance du Comité central SPR est fixée au 25 janvier 1975.

FB.

Vers la 22^e Semaine pédagogique internationale

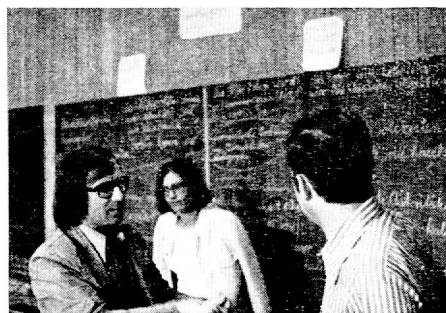
C'est à Olten que s'est tenue, samedi 23 novembre, l'assemblée générale annuelle des Amis du Sonnenberg, qui se charge de l'organisation des semaines pédagogiques. Le président Paul Binkert a rappelé le succès de la session de l'été dernier, consacrée au problème de la télévision scolaire.

D'autres sessions ont lieu au Centre du Herzberg-sur-Aarau. Sammy Wieser, directeur, rappela les thèmes traités l'été dernier, « Agressivité et ressentiment », en présence d'éducateurs et de psychologues. Fritz Wartenweiler, toujours actif et alerte malgré ses 85 ans, a participé à ces entretiens. Le Centre du Herzberg consacrera l'été prochain une semaine au thème de la démocratie. Pourquoi est-elle sans cesse remise en question ? — et que faisons-nous pour la rendre plus vivante ? Cette session aura lieu du 29 juillet au 5 août 1975.

Le village Pestalozzi recevra la 22^e Semaine pédagogique, du 19 au 26 juillet 1975. Plusieurs orateurs étudieront le rôle du rythme dans l'éducation.

Les comptes de l'Association suisse des Amis du Sonnenberg sont tenus par M^{lle} Anne-Marie Albisser (Baden). Ils ont été vérifiés et reconnus exacts. Un don de Fr. 400.— a été décidé en faveur de l'Institut fribourgeois pour jeunes aveugles, qui a pu déléguer quelques jeunes à une session spéciale en Allemagne.

Le Centre du Sonnenberg, dans le Harz, a fêté cette année son 25^e anniversaire. Des milliers de jeunes ont défilé dans cette maison bien équipée pour accueillir les rencontres internationales. Délégué par l'association suisse, A. Pulper a brièvement relaté les cérémonies qui ont marqué ce quart de siècle consacré à la compréhension internationale. Rappelons qu'on peut en tout temps,



21^e Semaine pédagogique internationale : Analyse d'un film

pour une modique contribution annuelle de Fr. 12.—, adhérer à l'Association suisse des Amis du Sonnenberg (c.c.p. 80 - 53 585). Les adhérents reçoivent une intéressante documentation pédagogique en trois langues.

Pionnier des semaines pédagogiques, le Dr Willy Vogt, qui fut en outre rédacteur du Schw. Lehrerzeitung, s'attacha à définir l'idéal des fondateurs du mouvement du Sonnenberg, auquel l'instituteur allemand Waletz Schulze, proscrit de l'époque hitlérienne, a consacré sa vie. Le Centre du Sonnenberg reçoit actuellement l'appui du gouvernement allemand. Le président du comité international, le Dr Walter Roy, souhaite vivement voir se développer les contacts avec la Suisse — démocratie-témoin — dont les expériences politiques sur le plan de la rencontre de cultures très différentes constituent un vivant sujet d'étude. C'est pourquoi le centre international a tenu à réserver des places à des participants de Suisse romande pour ses trois premières sessions de 1975 :

1. Du 6 au 15 janvier 1975 :

« Wie wir leben wollen : Erwartungen und Aufgaben ».

2. Du 27 mars au 5 avril 1975 :

« Leistung und Demokratie ».

3. Du 6 au 15 avril 1975 :

« Die Entwicklungsländer und wir ».

Volontiers nous renseignerons les collègues qui s'intéresseraient à ces semaines d'études et de discussions.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

Association suisse pour la lecture

Assemblée générale

En mai 1973, naissait à Olten l'Association suisse pour la lecture. Sous l'impulsion de M. François Rostan, ancien inspecteur à Lausanne. Cette association se constituait, en fait, comme section suisse de l'Association internationale pour la lecture.

Son but principal est de promouvoir la lecture sous tous ses aspects, depuis ses méthodes d'apprentissage jusqu'à son utilisation et son développement, tant sur le plan scolaire que dans la vie en général. Le journal et le livre ne restent-ils pas les moyens d'information et de communication par excellence, malgré la rivalité de la radio et de la télévision ?

On saluera donc avec intérêt cette nouvelle venue qu'est l'ASL en lui accordant notre appui et en y adhérant comme vient de le faire la Société pédagogique romande. Des appels ont été lancés

auprès de diverses instances, notamment auprès des Départements de l'instruction publique. Mais pour l'instant, il semble qu'il n'y ait que le canton du Tessin qui ait répondu.

L'ASL a déjà organisé cette année une journée d'étude consacrée à l'évaluation des méthodes de lecture (aspects méthodologiques). En outre, l'ASL se propose de créer des groupes de travail qui prépareront ces journées d'étude avec les thèmes suivants :

- Apprentissage de la lecture.
- Les troubles de la lecture.
- Les écrivains et la lecture.
- Les bibliothèques (cantonales, municipales, scolaires, etc.).
- Les journaux d'enfants.
- La créativité à l'école enfantine. Etc.

Ces diverses activités devraient inciter nos autorités scolaires à prêter attention et intérêt à l'ASL.

Dans le cadre de son assemblée générale

rale du 30 novembre à Lausanne, l'ASL avait convié ses membres à une table ronde sur l'évaluation de la méthode « S'exprimer-Lire » (IRDP).

M^{mes} Josette Feyler, sous-directrice et responsable de l'enseignement enfantin genevois; Monique Gobet, inspectrice des écoles enfantines fribourgeoises; Charlotte Kemm et Renée Jünod, deux des auteurs de la méthode « S'exprimer-Lire»; Yvonne Rollier, présidente de l'Association « Sablier » suisse, et M. Raymond Hutin, directeur du Service de la recherche pédagogique genevois, présentèrent à tour de rôle leurs méthodes d'apprentissage de la lecture sur le plan

cantonal, et il sembla bien à les entendre que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, c'est-à-dire qu'un changement n'était pas particulièrement souhaité!

Néanmoins, la nouvelle méthode « S'exprimer-Lire » (qui se rapproche du Sablier), expérimentée dans le canton de Neuchâtel, basée surtout sur la compréhension du texte vivant et sur le sens créatif de l'enfant par l'approche globale de son apprentissage, présenterait des avantages certains. Son évaluation démontre que les objectifs premiers du français et de la lecture (soit l'encouragement à la communication orale d'abord

et écrite ensuite, la découverte et la maîtrise progressive des moyens d'expression, et la compréhension du texte écrit) sont supérieurs aux objectifs des autres méthodes. Le meneur de jeu était M. S. Rollier. Une discussion nourrie et engagée suivit, dans laquelle l'école enfantine fut remise en question dans son optique actuelle où l'étude de la lecture est entreprise sans que les pré-requis soient assurés et acquis.

Nous espérons que ce rapport retiendra l'attention de tous les milieux qui se préoccupent activement de la lecture.

Suzanne Ogay.

L'**A**ppareil «Profax»

les **B**locs d'attributs...

les **C**ouleurs pour batik...

l'outil combiné **Z**yliss

Notre manuel scolaire «Schubiger» vous les présente.



53

Téléskis Dent-de-Vaulion S.A.

Pour votre camp de ski ;

Ferme de la Gaillette, entièrement aménagée pour 50 personnes. Plusieurs dortoirs. Très belle situation à proximité des téléskis.

Prix forfaitaire, y compris l'usage des téléskis, par semaine Fr. 1600.—.

Encore quelques semaines disponibles.

S'adresser à H. Pilet, inst., Vaulion.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

Si vous devez préparer une soirée scolaire, ou une fête d'école, faites jouer par vos élèves un des quatre jeux scéniques musicaux suivants :

LA CHÈVRE DE M. SEGUIN

(A. Daudet)

Suite de chants et danses pour récitant, chœur d'enfants et piano (ou petit orchestre).

Durée 30 minutes. 9 à 12 ans.

LA PRINCESSE QUI VOULAIT LA LUNE

Jeu scénique d'après J. Thurber (L'album des jeunes). 10 à 12 ans. Durée 15 minutes.

MOWGLI CHEZ LES LOUPS

(D'après « Le Livre de la Jungle » de R. Kipling.

Jeu scénique pour enfants de 8 à 10 ans. Durée 15 minutes.

ALERTE A CHAMPIGNOLLE

D'après Huguette Chausson (OSL).

Jeu musical pour enfants de 9 à 13 ans. Piano ou petit orchestre. Durée 30 minutes.

Je vous garantis le succès !

Jean Wegmüller

Pour tout renseignement complémentaire :

M. Paul LAVANCHY

Villa Chanterelle

1807 Blonay Tél. (021) 53 12 35.

Rémunération 1975

Suite aux décisions du Conseil d'Etat et aux votes du Grand Conseil en cette fin d'année, la rétribution des fonctionnaires vaudois dans leur ensemble et des enseignants primaires en particulier sera conforme aux indications qui suivent dès le 1^{er} janvier 1975.

Allocations familiales

a) Allocation de ménage

Ménage	Fr. 1200.—
Ménage avec 3 enfants	Fr. 1560.—
Ménage avec 4 enfants	Fr. 1800.—
Ménage avec 5 enfants et plus	Fr. 2040.—

Sans changement.

b) Allocation pour enfants

Jusqu'à 16 ans	Fr. 840.—
----------------	-----------

Augmentation de Fr. 10.— par mois, soit Fr. 120.— par an.

c) Allocation de formation professionnelle

Au plus tard jusqu'à 25 ans	Fr. 1320.—
-----------------------------	------------

Augmentation de Fr. 10.— par mois, soit Fr. 120.— par an.

d) Allocation de naissance

Montant fixe	Fr. 200.—
--------------	-----------

Sans changement.

Traitement

a) Indexation

Indice de référence 1975 : 160,16 points
Par rapport à 1974, c'est un indice de 7,39 points plus élevé qui est pris en considération. Cette augmentation est due à la hausse du coût de la vie. Il s'agit de l'indice moyen 1975, supputé avec toute la prudence de rigueur. Si nécessaire, une adaptation interviendra à nouveau en cours d'année.

b) Allocation unique

Si l'indice pris en considération pour fixer l'allocation complémentaire se révèle insuffisant pour assurer la compensation intégrale du renchérissement, une allocation unique, dite aussi de « rattrapage », est versée le printemps suivant.

Du fait de l'anticipation et de l'adaptation intervenue vers le milieu de 1974, une telle mesure ne sera vraisemblablement pas nécessaire ; en tout cas, elle

portera sur un montant beaucoup moins important que ce n'était le cas ces dernières années. Une décision définitive ne pourra évidemment intervenir que lorsque sera connue l'évolution des prix en décembre.

c) Classification des enseignants primaires

Catégories	Classes
Maîtresse enfantine	12/15
Maîtresse de travaux à l'aiguille	12/15
Maîtresse semi-enfantine	13/17
Instituteur, institutrice	15/20
Maîtresse ménagère	15/20
Maître ou maîtresse spécial(e)	18/22
à option	18/22
Maître ou maîtresse de classe supérieure	21/24

d) Echelle des traitements

Classe	Traitement	Augment. annuelle
	minimum	maximum
24	34 905.—	46 020.—
23	33 995.—	44 720.—
22	33 020.—	43 420.—
21	32 110.—	42 055.—
20	31 200.—	40 690.—
19	30 225.—	39 325.—
18	29 315.—	37 960.—
17	28 405.—	36 660.—
16	27 430.—	35 360.—
15	26 520.—	33 995.—
14	25 610.—	32 630.—
13	24 700.—	31 265.—
12	23 855.—	29 900.—

La compétence ayant été donnée au Conseil d'Etat de modifier l'échelle des traitements dans la mesure où il ne s'agit que de la compensation du renchérissement à laquelle il est légalement tenu, les colonnes « allocations de renchérissement » disparaissent de ce tableau.

L'augmentation du salaire est de 6 % du traitement de base 1974 ou 4,8 % du traitement brut.

e) Prime annuelle

Valeur	Fr. 900.—
--------	-----------

Cette somme, payée fin novembre en même temps que la prime de fidélité, n'est pas assurée. D'un montant uniforme pour tous les fonctionnaires, elle est donc, en pour cent, plus élevée pour les classes inférieures.

Fidélité

Nombre d'années d'activité	Prime
5 et 6 ans	Fr. 500.—
7 et 8 ans	Fr. 600.—
9 et 10 ans	Fr. 700.—
11 et 12 ans	Fr. 800.—
13 et 14 ans	Fr. 900.—
15 et 16 ans	Fr. 1000.—
17 et 18 ans	Fr. 1100.—
19 ans et plus	Fr. 1200.—

Sans changement.

b) Gratification d'ancienneté

Après 25 ans d'activité	Fr. 1500.—
-------------------------	------------

Sans changement.

Retenues

a) AVS

Quatre et demi pour cent sur tous les éléments de la rétribution, à l'exception des allocations de ménage (y compris supplément pour enfants), pour enfants et de formation professionnelle.

b) Caisse de pensions

Huit pour cent du traitement cotisant. Rappelons que ce dernier correspond au total du traitement de base et de l'allocation de ménage (Fr. 1200.—) déduction faite de 1/10 puis de Fr. 3000.—.

Retraites

Vraisemblablement, les pensionnés verront leurs pensions subir une indexation de quelque 4,8 %.

Décompte de salaire

Chaque fonctionnaire recevra avant le paiement de son salaire de janvier un « décompte de salaire mensuel » le renseignant sur son traitement 1975.

Le Bulletin d'information N° 14, diffusé par le secrétariat général SPV au début de septembre, donne toute indication utile quant à la lecture de ce document officiel.

P. Nicod,
secrétariat général SPV.

Nouveau mode de versement des traitements

Comme vous le savez, un nouveau mode de versement des traitements sans numéraire est en vigueur depuis un certain temps au Département des finances et au Département de l'intérieur et de la santé publique.

Le Conseil d'Etat ayant décidé de le généraliser à l'ensemble de l'administration, ce système entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 1975 dans les secteurs auxquels il n'est pas encore appliqué.

Pour des raisons touchant à l'organisation du travail du service de la comptabilité générale, du centre électronique et du service du personnel, il est indispensable d'arriver progressivement à une date unique pour le versement des traitements de l'administration.

Afin de permettre au service du personnel d'enregistrer les mutations qui lui sont communiquées et qui seront encore plus nombreuses après la généralisation du versement des traitements sans numéraire, nous avons décidé, d'entente avec le chef du Département des finances, de choisir une date de versement située entre celle du secteur administratif (le 15 du mois) et celle d'une grande partie du personnel enseignant (le 25 du mois).

Il y a lieu de relever qu'avec ce nouveau système, les services de l'Etat ne peuvent pas fixer exactement la date du versement, puisque celui-ci passe par les PTT, puis par des établissements bancaires pour ceux qui ont choisi ce mode de versement.

Nous nous efforcerons cependant de faire en sorte que les traitements soient disponibles **sur les comptes bancaires** aux dates suivantes en 1975 :

17 janvier, 18 février, 19 mars : pour le personnel administratif seulement, le personnel enseignant et le personnel des hôpitaux restant soumis aux règles actuellement en vigueur ;

21 avril, 20 mai, 20 juin, 21 juillet, 20 août, 19 septembre, 20 octobre, 20 novembre, 19 décembre : pour tout le personnel de l'administration cantonale, à l'exception du personnel des hôpitaux, qui reste soumis aux règles actuellement en vigueur.

Lors de l'introduction partielle du versement des traitements sans numéraire dans deux départements, des renseignements sur la façon de calculer les traitements ont été demandés au service de la comptabilité générale. Ce dernier ne faisant que donner l'ordre de versement, il n'est pas au courant des calculs et se trouve dans l'impossibilité de répondre aux questions posées. Les explications et réclamations au sujet des salaires doivent être adressées :

— au Département de l'instruction publique pour les enseignants, soit selon les cas : au service de l'enseignement primaire, ou au service de l'enseignement secondaire, ou au service de l'enseignement supérieur ;

— au service du personnel de l'Etat de Vaud pour le personnel administratif, place Pépinet 1, 1000 Lausanne.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir les renseignements complémentaires que vous voudriez obtenir au sujet de ce qui précède.

*Service du personnel
de l'Etat de Vaud.*

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

Lors de sa dernière session, le Grand Conseil a adopté le projet de révision de la loi sur la caisse de pensions qui lui était soumis par le Conseil d'Etat. Il prévoyait, en particulier, la suppression de la catégorie des déposants d'épargne, ces derniers devenant des assurés à part entière dès le 1^{er} janvier 1975.

Le texte des modifications apportées à la loi ayant paru dans « Informations-documents » (bulletin d'information SPV N° 14, diffusé début septembre 1974, pages D/1 et suivantes), nous ne le reproduisons pas une seconde fois, exception faite toutefois d'un article entièrement nouveau.

Article 110. — Chaque déposant d'épargne peut demander, dans les six mois dès l'entrée en vigueur de la présente loi, à être soumis au régime dérogatoire suivant :

- a) *l'intéressé est transféré comme assuré dès le 1^{er} janvier 1975, l'article 109, lettres b) à e), lui étant applicable ;*
- b) *son compte d'épargne, arrêté au 31 décembre 1974 et augmenté conformément à l'article 3 de la loi du 12 septembre 1972, est bloqué et porte intérêts dès le 1^{er} janvier 1975 ;*
- c) *en cas de cessation des fonctions, ce compte bloqué est remboursé en tout ou partie, les anciens articles 69, al. 1 et 3, 71, al. 4, 72, al. 1, 73, al. 1 et 3 s'appliquant ;*
- d) *les années d'épargne ne comptent pas comme années d'assurance.*

Les personnes concernées par toutes ces dispositions seront renseignées directement par la caisse sur les possibilités qui s'offrent à elles. Nous leur conseillons d'attendre cette information avant d'entreprendre d'éventuelles démarches.

Le secrétaire général SPV.

1975 est à notre porte

Le temps est venu pour moi de formuler mes souhaits à chacun de vous pour une bonne et fructueuse nouvelle année.

Mon vœu serait de voir plus de personnes intéressées et participant plus activement à une vie scolaire meilleure, aussi bien pour nos élèves que pour nous.

Nous devrions pouvoir compter sur plus de forces vives et de bonnes volontés

dans notre société, afin que nos activités puissent être menées à bien puisqu'elles sont motivées par la base, c'est-à-dire chacun d'entre vous.

En attendant, je souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et d'excellentes vacances.

J. K.

Année européenne du patrimoine architectural

Le « Bulletin officiel » du Département de l'instruction publique et des cultes (N° 5, septembre-octobre 1974) annonçait un concours destiné à sensibiliser le corps enseignant et les élèves vaudois à la conservation du patrimoine architectural à l'occasion de l'année 1975.

Peuvent y participer toutes les classes officielles du canton (ou groupes d'élèves

de ces classes), primaires, secondaires, et classes de niveau gymnasial.

Les travaux, dont la projection ne dépassera pas une dizaine de minutes environ, se présenteront comme des reportages :

— cinématographiques (16 mm, 8 mm ou super 8, si possible tourné à 24 images-seconde, muet ou sonore, son

- sur bande magnétique ou cassette);
- sur bandes vidéo;
- photographiques (diapositives accompagnées d'un commentaire sur bande ou cassette).

Ils seront accompagnés d'une lettre indiquant le nom des auteurs, avec leur âge et le nom et la classe de l'école qu'ils fréquentent; le nom du maître qui les aura conseillés sera mentionné.

Sujets

1) Histoire et architecture d'un monument de votre région.

2) Etat d'un (de votre) quartier ou bourgade; possibilités de l'améliorer en supprimant des « verrues », des enseignes tapageuses, etc.; en restaurant ou embellissant des façades, des fontaines, etc.; en y introduisant des œuvres d'art, des décorations florales, etc.

3) Etude d'un monument historique de votre région qui mérite et nécessite une restauration (état actuel, travaux à envisager; interview de spécialistes pour tenter d'estimer le coût de la restauration, etc.).

4) Etude de détails architecturaux: portes, fenêtres, cheminées, gargouilles, cadrans et horloges, balcons, grilles, girouettes, enseignes, cheminées de salon, plafonds, etc. (Cette liste ne prétend pas être complète et le choix des motifs est libre).

5) Création libre sur le thème: **Un avenir pour notre passé** (illustration tirée de sites classés locaux, régionaux ou nationaux).

6) Création libre sur le thème: **Les 10 commandements du parfait petit « Heimgärtchen »**.

7) Spectacle son et lumière.

8) Toute autre proposition dans le même esprit.

Les travaux seront envoyés jusqu'au vendredi 2 mai 1975, à l'adresse suivante:

Concours de l'année européenne du patrimoine architectural
Centre d'initiation au cinéma
Rue Marteney 21
1005 Lausanne.

Pour l'emprunt de matériel (appareils photo et caméras), ainsi que l'achat et le développement de la pellicule, on peut s'adresser au Centre d'initiation au cinéma, à l'adresse ci-dessus.

Prix

Les travaux seront examinés par un jury du département qui sélectionnera les meilleurs. Ceux-ci seront soumis au service jeunesse de la Télévision suisse romande qui en retiendra trois. (1 par classe d'âge: 7-12 ans, 13-15 ans, 16-20 ans).

Ces trois travaux seront diffusés sur les ondes de la Télévision suisse romande, service jeunesse, et pourront recevoir, de la Télévision, un prix en espèces à titre de droits d'auteur.

La liste des travaux retenus par le jury du département et les dates de diffusion des trois travaux primés paraîtront dans le « Bulletin officiel » et l'« Educateur ».

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus après du Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement secondaire, avec la mention « Concours de l'année européenne du patrimoine architectural ».

Coupe AVEPS-OEPJ

SKI DE FOND

Date: 1^{er} février 1975.

Lieu: Le Brassus.

Longueur du parcours: 7 à 10 km.

Rendez-vous: 13 h. 45, place de l'Hôtel-de-la-Lande, face au bureau de poste.

Premier départ: 15 h.

Condition pour l'obtention de la coupe: être membre actif de l'AVEPS (voir statuts art. 5). Les membres amis peuvent participer à la course (hors concours); ils sont cordialement invités!

Délai d'inscription: jusqu'au 28 janvier 1975 auprès de Pierre-André Reymond, Route Neuve 14, 1347 Le Sentier, tél. 85 64 50 au moyen du bulletin ci-contre.

Offrez les brochures OSL

AVENTURES - LITTÉRATURE - TECHNIQUE - CONTES - BIOGRAPHIES - RÉCITS - NATURE - SPORTS - SOCIÉTÉ - JEUX - BRICOLAGES - VOYAGES - HISTOIRE - ÉVASION.

Pour un prix très modique, 80 publications à votre disposition.

Renseignez-vous, demandez la liste des

brochures et leur bibliographie, au collaborateur de votre district.

Voulez-vous une orientation, désirez-vous une vente-exposition, vous manque-t-il un renseignement?

Adressez-vous à:

Roland Curchod,
ch. Fauconnières 5,
1012 Lausanne.

— — — — à détacher — — — —

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____

Domicile: _____

Tél. _____

Signature: _____

participera à la course de l'AVEPS.

Liste des collaborateurs OSL

VAUD

Aigle: M. Jean-Jacques Lecoultré, 1854 Leysin; Aubonne: M. René Péguiron, 1170 Aubonne; M. W. Hofer, 1171 Féchy; Avenches: M^{me} Zeller, 1581 Constantine; Cossonay: M. Jean-Pierre Guidit, 1303 Cossonay; Echallens: M. Maurice Longchamp, 1041 Poliez-le-Grand; Grandson: M. Paul Morel, 1400 Yverdon; Lausanne: M. Roger Cardis, collège de Beaulieu, 1000 Lausanne; La Tour-de-Peilz: M. R.-H. Evard, collège Courbet, 1814 La Tour-de-Peilz; La Vallée: M. Gilbert Reymond, 1343 Les Charbonnières; Lavaux: M. Jean Chevalley, 1605

Chexbres; Morges: M. John-H. Perreud, collège de Chanel, 1110 Morges; Moudon: M. A.-A. Jordan, 1510 Moudon; Nyon: Manque; Orbe: M^{me} Conne, prof. dactylographie, 1350 Orbe; Oron: M. Jean Monnier, 1672 Oron-la-Ville; Payerne: M^{me} Nelly Grobety, rue de Lausanne 4, 1530 Payerne; Pays-d'Enhaut: M^{me} Marianne Favre, 1838 Rougemont; Rolle: Manque; Sainte-Croix: M^{me} Jacqueline Reymond, collège de la Gare, 1450 Sainte-Croix; Vevey I: M. André Meyer, Rollier 19, 1800 Vevey; Vevey II: M^{me} Yvette Depallens, école de Vernex, 1820 Montreux; Yverdon: M. Paul Morel, 1400 Yverdon.

Gymnastique respiratoire

Les prochains cours de respiration consciente, d'assouplissement et de relaxation débuteront le lundi 6 janvier 1975.

Il n'y aura pas de leçon du lundi 10 au vendredi 14 février y compris.

Horaire

Lundi, du 6 janvier au 17 mars, salle de rythmique, collège du Pont de Chailly, Lausanne, à 16 h. 35.

Mardi, du 7 janvier au 18 mars, salle de paroisse de Montriond, av. Dapples 50, Lausanne, à 20 h.

Jeudi, du 9 janvier au 20 mars, salle de paroisse de Montriond, av. Dapples, Lausanne, à 12 h. 10.

Prix du cours Fr. 55.—.

Inscription à l'avance

a) En versant le montant du cours au CCP 10 - 123 85, en mentionnant nom,

prénoms, adresse exacte, numéro de téléphone et cours.

b) Par téléphone au 26 63 19 de préférence le matin avant 9 h. ou par écrit.

Tenue : training ou collants chauds, pantoufles de gymnastique légères, tapis mousse ou de bain, **grandeur maximum** 110 X 65.

PROGRAMME POUR 1975

Du 6 au 12 avril : semaine de culture respiratoire à Salvan ou dans une autre station, prix du cours Fr. 60.—.

Du 17 avril au 13 juin : cours de printemps, même horaire que ci-dessus, prix du cours Fr. 40.—.

Mardi 23 septembre : reprise des cours, saison 1975-1976.

Du 19 au 25 octobre : semaine de culture respiratoire.

Rédactrice de la rubrique vaudoise : M^{lle} Josée KAMMERMANN
Route de Vevey 35, 1009 PULLY. Téléphone (021) 28 54 65

Genève

En guise de vœux, petite rétrospective !

Pour échapper, un instant, aux discussions entre les tenants du « de mon temps... » et ceux de « vive la Révolution... », il peut être amusant de se pencher sur des images et des réflexions anciennes, parmi lesquelles chacun puisera matière à optimisme ou pessimisme selon son tempérament !

Les lignes qui suivent ont été trouvées dans un livre paru en 1832, « L'instituteur primaire », rédigé d'après les souvenirs d'un instituteur — directeur d'Ecole normale, alors à la retraite.

Commençons par la classe, en réprimant un frisson : « ... une salle basse, de larges tables vermoulues, des croisées étroites, une chaise à trois pieds et sans paille, l'odieux bâton blanc (!) et une odeur infecte ».

Que pensez-vous aussi, chers collègues, de ce portrait d'un des nôtres, il y a cent cinquante ans : « Ce principal (je crois que sa race disparaîtra bientôt) était le type du « vieux maître d'école » ce mot pris dans le mauvais sens : il était crasseux, grossier, buveur, bavard, vaniteux, brouillon, grognard : j'en suis fâché, mais ce portrait n'est pas chargé. On le détestait dans la commune ; il y était puissant

néanmoins ; tout le monde tremblait devant lui : il était le plus vieux, et il avait élevé, c'est-à-dire battu tout le monde. »

Heureusement, son successeur est plus digne d'estime... mais à quel prix : « Rendre comme lui, service à tout le monde, et sous tous les rapports, instruire les jeunes, servir d'exemple aux vieux, partager avec le curé les offices du culte, avec le maire l'administration de la commune, présider à toutes les transactions des habitants, régler leurs finances, mesurer leurs champs, prévenir ou terminer leurs discussions, et, par des leçons ou des essais, concourir, comme lui, à quelques améliorations essentielles dans la culture¹ : telle était la tâche de M. Pal. »

Les qualités demandées à un maître sont, déjà, multiples et variées ; écoutez : « Il faut beaucoup de choses pour la² parcourir avec fruit, avec honneur. Si vous ne l'abordez que pour avoir du pain, vous avez tort : mille autres en donnent à moins de frais... Avez-vous une volonté

¹ Celle des champs.

² La carrière.

un peu raisonnée..., il faut voir encore si vous avez la force et la santé, la voix et la taille nécessaires pour une carrière où il faut toujours parler et agir avec aisance et bonne humeur... Etes-vous doué de cette douceur, de cette bonté, de cette aménité, de cette affabilité qui gagnent le cœur des jeunes et des vieux... La vertu ordinaire ne suffit pas elle-même. Il faut, pour une carrière si élevée et si pénible, un dévouement de tous les jours, de toutes les heures ; il faut que le maître, qui ne doit presque jamais être un homme, qui doit toujours être bon, jeune, pur, éloquent, inspiré, ait dans l'âme un peu de cet élan, de cet enthousiasme, qui fait voir le monde autrement qu'il n'est, et y faire un peu plus qu'il n'est possible. »

Ouf, saint instituteur, ayez pitié de nous.

Et l'enfant, comment le voit-on ? « Observez bien vos enfants, leurs capacités... L'enfant éprouve le besoin d'être bien, de s'occuper, d'être encouragé, d'être aimé et d'aimer... Quoiqu'il en soit, il ne faut pas se presser imprudemment de donner des leçons à l'enfant ; il faut ménager des organes encore faibles ; ne pas imprimer trop de mouvements à des ressorts encore tendres et qu'on pourrait déformer ; ne pas exiger une attention trop soutenue d'une intelligence qui, pour se développer convenablement, a besoin de s'exercer sur plusieurs sujets et de passer rapidement d'un objet à un autre... Il a de la curiosité, il a l'amour de l'occupation, il a de l'ambition. Dans ses jeux même, il essaie, il invente, il combine, il crée, il brise, il détruit, il reconstruit, il perfectionne : pourquoi ne ferait-il rien de tout cela dans ses études ? Et quels progrès ne ferait-il pas avec tous ces moyens, avec toutes ces facultés, avec toutes ces passions ? Excitez un peu ses forces, piquez sa curiosité, nourrissez son émulation, il ira au-delà de ce que vous pourriez espérer. »...

Parmi les conseils donnés aux futurs instituteurs, relevons ceux-ci : « N'arrêtez rien à tout jamais ; gardez-vous de la routine, c'est la mort de l'enseignement... Faites-vous comprendre. Mettez-vous, mettez votre langage, vos enseignements à la portée de vos élèves, c'est-à-dire de la majorité de vos élèves. Il ne suffit pas que deux ou trois des plus avancés vous comprennent, il faut que tous puissent profiter de vos leçons : ils sont tous confiés à votre cœur et à votre conscience. » Il est vrai que Gauss n'avait pas encore inventé sa courbe célèbre.

A propos de formation permanente et de recyclage, ne trouvez-vous pas un petit air connu à ces lignes : « Néanmoins les méthodes nouvelles doivent être accueillies avec faveur, ... elles ont le mérite d'attirer l'attention publique sur quelque

point négligé dans les études... L'apparition de nouvelles méthodes est une manifestation de vitalité. On se plaint depuis quelque temps du trop grand nombre de méthodes, des changements perpétuels qu'on propose, qu'on tente ou qu'on exécute... c'est, dit-on, la ruine de l'enseignement, et les maîtres ne savent plus où ils en sont. Ceux qui débitent de pareilles phrases ne savent ce qu'ils disent. » Mais aucune innovation ne s'établit facilement: « appeler successivement tous les instituteurs à quelques cours de méthode donnés au chef-lieu » soulève des problèmes: « Quelques vieux conseillers, à cette proposition, s'étaient émus avec toute la vivacité que comportait la prudence, craignant encore plus l'appauvrissement du trésor que l'innovation dans les idées. » Ensuite, « au premier appel dans le monde, les uns avaient secoué la tête, les autres haussé les épaules. Les instituteurs étaient venus avec assez d'empressement, parce qu'on leur avait annoncé la « retraite » comme une distinction. » Enfin, le recyclage ne se déroule pas comme prévu: « J'apprends que l'on avait essayé d'exposer la méthode d'après un manuel imprimé; que d'abord le langage n'en avait pas été compris par des hommes la plupart âgés de cinquante à soixante ans, qui n'avaient lu de leur vie que l'Evangile et le catéchisme; qu'ensuite il avait fallu tant d'éclaircissements, d'additions et de restrictions, qu'on avait fini par s'endormir à les écouter, et que ce sommeil avait inspiré au professeur l'idée de convertir la leçon en entretiens socratiques, tous en plein air. »

La méthode alors « la plus universelle » (mais « le public et cette méthode ne se sont pas encore compris »!), est la méthode « Jacotot ». « Elle part du principe que toutes les intelligences sont égales, et ensuite de celui, que le meilleur moyen de les développer est de leur fournir l'occasion de se donner à elle-même ce développement... Trop longtemps le maître s'est mis à la place de l'élève, a pensé, a parlé, a composé pour lui, il est temps aussi que l'élève pense, parle, compose, raisonne lui-même; il est temps, en un mot, qu'il s'émancipe. On ne mange pas pour lui; il boit lui-même, dort et digère, se baigne et se vêt... Jamais méthode plus universelle, jamais réforme plus radicale, jamais émancipation plus complète de la jeunesse ne fut annoncée. »

Puisque cette période de l'année est celle des souhaits, terminons par cette vision idyllique de l'auteur: « La carrière de l'instituteur n'est ni brillante, ni lucrative; elle est pourtant belle. Elle vous entoure de cette bonne jeunesse... désireuse d'aimer et d'être aimée... qui forme votre société pendant toute votre vie...

qui vous entoure de ce que l'humanité a de plus beau, de plus pur; grâce à elle, votre vieillesse, comme votre âge mûr, se couvre de fleurs qui sans cesse se renouvellent sous vos regards. Toutes ces têtes qui vous entourent, avec leur riche

profusion de cheveux blonds, bruns, noirs, vous font oublier les cheveux blancs de la vôtre. »

Je vous souhaite à tous une bonne année dans ce paradis!

Liliane Palandella.

Et alors ?

Le congrès de la SPR a pris fin. Avec quelques amendements, les résolutions ont été votées. L'essentiel subsiste.

Et alors ? Et maintenant ? Qui va en faire quoi ? Comment faire pour que l'espoir qui a pris forme ne soit pas déçu ?

Les résolutions demandent une réforme fondamentale dans le cadre d'un projet de société cohérent. Bravo. Comme le disait R. Grob, il n'est plus possible d'opérer ce changement par petites touches. Ceux qui depuis des décennies constatent que plus ça change, plus c'est la même chose, sont placés pour le savoir.

Nous voici au pied du mur. Maintenant que les choix sont faits, comment s'y prendre ?

N'ayons pas la naïveté de croire que nos projets vont s'imposer par leur seule vertu, spontanément.

On le constate à regret : le monde, la société sont régis par des rapports de force. L'argent prime. La force physique prime. La puissance militaire prime. La supériorité hiérarchique prime. La puissance économique prime. Pas fou, La Fontaine, avec son loup et son agneau.

Très beau texte, par exemple, que la Déclaration des droits de l'homme. Son seul défaut est d'être bafouée quotidiennement, faute de moyens pour l'appuyer.

Alors nous, avec notre rapport et nos résolutions ?

Espérons-nous que notre texte ne rencontrera en hauts lieux que louanges et approbations ? Espérons-nous que ceux qui aujourd'hui travaillent à une école que nous ne voulons précisément pas, vont tourner casaque ?

Soyons sérieux et choisissons rapidement des moyens. Il ne s'agit pas de refuser le dialogue. Il ne s'agit pas de lancer des cocktails molotov ou d'insulter nos opposants. Choisissons des moyens dignes de ce que nous défendons, mais choisissons des moyens.

Pas de dérobade ni de pirouettes si nous voulons être pris au sérieux. Pas d'atermolement non plus, le temps presse. Combien de fois avons-nous été pris de vitesse ?

Et pendant ce temps, CIRCE II, ça continue ?

A. Piguet.

Assemblée générale du 3 décembre

C'est devant un auditoire très nombreux, dans le nouveau bâtiment de l'Uni II, que le comité souhaite la bienvenue à 60 collègues qui ont adhéré cet automne à la SPG.

Informations

Après que le comité et nos collègues aient déploré que le questionnaire « vacances » destiné aux parents n'ait pas été traduit en langues étrangères et qu'il n'y ait pas d'autres possibilités suggérées, Paul Dunner nous informe que la proposition pour l'envoi d'un questionnaire aux enseignants a été acceptée. Celui-ci est actuellement distribué dans les écoles.

Quant aux fiches « humidificateurs », il est fortement conseillé de les retourner sous enveloppe affranchie à la DEP !... Economies obligent !

Traitement.

Evaluation des fonctions

Jean Mermoud nous explique que, contrairement à ce que certains journalistes ont prétendu, le coulisement dans une nouvelle classe de traitement ne correspond pas à une importante augmentation de salaire. Ce coulisement favorisant les enseignants en début de carrière, va en diminuant à partir de la huitième année d'enseignement. A fin décembre, cette augmentation nous sera versée.

Paul Dunner donne l'état des tractations concernant l'évaluation des fonctions. Les deux méthodes d'évaluation employées démontrent un net rapprochement entre les salaires des enseignants des différentes catégories.

L'assemblée est appelée à voter sur les points suivants :

— Acceptez-vous la tendance à diminuer

l'écart entre les salaires enfantins et primaires ?

- Acceptez-vous la tendance à diminuer l'écart entre les salaires primaires et secondaires ?
- Acceptez-vous la tendance à diminuer l'écart entre les salaires des enseignants stabilisés et celui des brevetés ?
- Accordez-vous votre confiance aux quatre délégués SPG (Rudi Grob, Véronique Clerc, Jean Mermoud, Paul Dunner) pour défendre nos droits dans les futures transactions ?

La réponse de l'assemblée est affirmative sur tous les points.

Mathématique CIRCE II

Liliane Palandella communique la position du comité :

- Le nouveau programme est trop ambitieux et marque un certain retour à l'arithmétique traditionnelle.
- L'accent mis sur « les noyaux obligatoires » laisse trop peu de temps à l'enseignant pour proposer à ses élèves les « développements ».
- Le manque de précision quant à l'avenir de l'avenue « Ensembles et Relations ». Va-t-elle disparaître ?

Après une intéressante discussion, l'assemblée accepte par un vote avec des abstentions la position du comité.

Musique CIRCE II

Après avoir apprécié l'ouverture d'esprit du nouveau programme, Paul Mathieu critique au nom du comité l'aspect technique (solfège) trop important. Pourquoi cette ouverture n'apparaît-elle pas dans CIRCE I ?

Après discussion, l'assemblée admet par un vote :

- L'acceptation des objectifs généraux.
- La trop grande importance de la technique.
- Le renvoi de CIRCE I dans l'optique de CIRCE II.

Fluidité

Cette expérience entreprise par la DEP pour faciliter le passage de la 2E à la 1P et la 2P est présentée par Véronique Clerc.

Un groupe de travail constitué par la DEP, la SPG et le SRP s'occupera des tâches d'organisation, quant à la recherche elle-même, elle sera assurée par les 36 enseignantes participant à l'expérience. Les buts de cette expérience sont :

- a) de permettre à chaque enfant d'avancer à son propre rythme.
- b) d'éviter que les enfants soient obligés d'aborder les apprentissages de base trop tôt.

c) de créer dès le début de la scolarité une pédagogie compensatoire.

Après l'ouverture de la discussion, certaines interventions montrent qu'il faudra rester attentif au déroulement de cette expérience afin d'intervenir le cas échéant pour éviter une contradiction avec le rapport « Moment-clé de la scolarité », éviter aussi la création d'une filière parallèle

En guise de vœux

Puisque notre chronique cantonale est bien fournie, je me contenterai d'apporter une note grinçante pour achever l'an 1974, l'achever et n'en plus parler. Les réflexions qui suivent n'ont aucun rapport avec l'univers scolaire ; elles n'ont avec lui pas plus de points communs que les OVNI avec la terre. Ce sont des « mots volants non identifiés » !

Au gui l'an neuf ; à chacun bonne année tout de même.

Liliane Urben

*Bilan bon an mal an,
et mal aux dents ;
Dictionnaire à l'envers,
A l'an vert-de-gris
Pour un an qui finit.*

Inflation, déflation et déflagration ;
Morose ;
Mortes les roses.
Estime ? Escrime et crimes,
Escalade, dérobades et débandades,
Prisons, béton et bâton.

Protocole et Grand-Guignol,
Pétrole et Pactole,
Emirs, sourires, empire,
Essence et révérences.
Echange : convictions-poubelles
Contre concessions Shell.

à la classe spécialisée comme le souligne Denis Perrenoud.

Animaux dans les classes

Face à la demande du SSJ d'interdire les animaux dans les classes, l'assemblée a pris position contre cette interdiction.

H. Schaerer

Argent, argent, argent,
Pas d'argent sans argent.
Invectives et alternative :
Prostitution et prospérité,
Consommation ou austérité ?
Choix, lois, poids,
Poids des lois sans choix.
Truc, troc,
Fric et derrick.

Désert et guerre,
Guerre et faim, faim sans fin,
Faim sans pain, faim, sang, pain.
Moyens pour justifier les fins.
Bourse, course, banque dollars,
Passe et manque : Trop tard !

Amitié : Pas cotée ;
Amour : Pas cours ;
Espoir : Square ;
Ou rue sans issue.

L.U.

Rédactrice de la rubrique genevoise :
Liliane Urben, Chemin du Renard 44,
1211 Le Lignon. Tél. 022 / 44 87 57

En rapport avec le dépliant encarté dans ce numéro concernant le matériel Freinet, veuillez écrire à :
Matériel Freinet, rue Curtat 18, Lausanne.

A NEUCHÂTEL, rue Saint-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine
avec plaisir

CAMPS DE SKI

Aurigeno/V. di Maggia/TI, 62 lits
Les Bois/Jura, 150 lits, piste nordique
Oberwald/Goms/VS, 60 lits, 1368 m.s.m.
R. Zehnder - Hochfeldstr. 88 - 3012 Berne
Tél. (031) 23 04 03 - 25 94 31.

Comité central

Affaire VPOD

A la suite de la séance du Tribunal arbitral (24.10.74) au cours de laquelle la SPN avait retiré son recours, le CC s'est adressé à un avocat afin d'obtenir un avis de droit.

Cet important document de huit pages nous est arrivé, en voici les dernières lignes :

« En conclusion, j'estime que, quelle que soit la construction juridique retenue, la VPOD ne peut en aucun cas réclamer le paiement de ses cotisations centrales 1974 aux membres de la SPN qui avaient adhéré précédemment à la VPOD et qui n'ont pas renouvelé leur adhésion à l'organisme mis en place après la dissolution intervenue dans le courant de l'été 1973. »

Voilà qui est clair. Il semble donc bien que, légalement, la VPOD a tort d'exiger le paiement de cotisations.

Par conséquent, si vous avez démissionné, vous n'avez rien à verser à Zurich.

Enfin, tous les membres de la SPN seront orientés personnellement par une circulaire.

Difficultés économiques

Dans le courant du mois de novembre dernier, des articles ont paru dans différents quotidiens qui relataient les difficultés financières de la ville de Neuchâtel.

Le Conseil communal de cette cité a demandé aux autorités scolaires de compresser dans toute la mesure du possible leurs dépenses par des efforts particuliers dans l'effectif des classes de façon à **limiter le nombre de postes d'enseignants**.

D'autre part, cette recherche des économies à faire conduira par exemple :

- à supprimer les cours à option dont le canton envisage d'abandonner le subventionnement ;
- à regrouper certains cours ou certaines sections au niveau de la même ou de plusieurs écoles ;
- à réétudier avec le DIP les programmes pédagogiques qui ont une influence directe sur l'effectif actuel des classes et le nombre d'enseignants, de même que la coutume de certaines heures de décharge accordées au corps enseignant ;
- à réexaminer une occupation plus rationnelle des classes (semaine de six jours ;
- à ne pas réintroduire en période d'au-

térité de nouvelles sources de dépenses (par exemple : dépistage sensoriel dans les écoles primaires) ;

- à repenser la fonction du service de la clinique dentaire scolaire (par exemple : dépistages gratuits mais traitements facturés au prix coûtant).

Il est indéniable que la situation économique n'est plus aussi brillante aujourd'hui que naguère.

Mais, au moment même où l'école romande se met en place, où les programmes de CIRCE I entrent dans nos classes, où les maths modernes (avec tout ce que cela comporte) arrivent au niveau 3, certaines demandes citées plus haut nous paraissent aberrantes.

La SPN a la certitude que ses membres sont menacés dans leur condition d'enseignants par des gens qui veulent s'occuper de nos affaires pédagogiques.

Lettre de protestation

Nous avons pris connaissance par la presse du texte suivant :

SAMEDI 16 NOVEMBRE 1974

Comprimer les dépenses des écoles

Neuchâtel (Gd) — Le Conseil communal de Neuchâtel a pris l'initiative d'une rencontre avec les autorités scolaires de la ville, au cours de laquelle il a exposé longuement les difficultés financières de la commune et la nécessité absolue de réduire le déficit considérable apparu à la première récapitulation du budget de 1975.

Les conseillers communaux ont demandé aux écoles de compresser, dans toute la mesure du possible, leurs dépenses par des efforts particuliers dans l'effectif des classes, de façon à limiter le nombre des postes d'enseignants. Cette recherche des économies à faire conduira, par exemple :

- à supprimer ceux des cours à option dont le canton envisage d'abandonner le subventionnement ;
- à regrouper certains cours ou certaines sections au niveau dans la même ou les mêmes écoles ;
- à réétudier, avec le Département de l'instruction publique, les programmes

L'école est une cible de choix et une proie facile. D'ailleurs les charges scolaires seraient-elles les seules du budget global qui par rapport à 1974 augmentent d'environ 14 % ?

Etant donné le sérieux de la situation, la SPN interviendra auprès du DIP pour connaître ses intentions en la matière et lui signifier son mécontentement et son inquiétude.

Enfin le CC informera le public par le canal de la FAN et expliquera sa position.

JPM.

Prochaine

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

le 31 janvier 1975 à Neuchâtel.

Les propositions individuelles et celles des sections doivent être adressées au CC jusqu'au 31 décembre.

pédagogiques qui ont une influence directe sur l'effectif actuel des classes et le nombre d'enseignants, de même que la coutume de certaines heures de décharge accordées au corps enseignant ;

- à réexaminer une occupation plus rationnelle des classes (semaine de six jours) ;
- à ne pas introduire, en période d'austérité, de nouvelles sources de dépenses (par exemple : dépistage sensoriel dans les écoles primaires) ;
- à repenser la fonction du service de la clinique dentaire scolaire (par exemple : dépistages gratuits mais traitements facturés au prix coûtant).

Les personnes soussignées, participant à divers titres à des tâches d'éducation (instituteurs-trices, professeurs, éducateurs, orthophonistes, etc...) tiennent à exprimer leur inquiétude et leur vive désapprobation devant l'orientation nettement antipédagogique en anti-sociale donnée par les autorités de la ville de Neuchâtel aux « économies » qu'elles espèrent réaliser sur les institutions scolaires et parascolaires.

Neuchâtel, le 19 novembre 1974.

VPOD-secondaire
VPOD-SNEPP
SPN-district de
Neuchâtel.

Cette lettre et les 199 signatures qu'elle a recueillies ont été transmises :

- au Conseil communal ;
- aux Directions d'Ecoles ;
- aux présidents des Commissions scolaires ;
- à la presse régionale.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
Jean-Pierre MISCHLER
Rue du Pont 5, 2114 Fleurier

Jura

LES COURS COMPLÉMENTAIRES MÉNAGERS REMIS EN CAUSE ?

Réaction des maîtresses ménagères jurassiennes

En février 1973, le député Martignoni avait déposé une interpellation concernant l'enseignement complémentaire ménager rendu obligatoire pour les jeunes filles libérées de la scolarité par les lois cantonales de 1925 et 1945 et par un arrêté du Grand Conseil de 1952. « Cette obligation ne répond plus entièrement aux obligations de notre temps, disait l'interpellateur, et les difficultés d'applications se multiplient. De plus, les cantons voisins ont adopté un autre régime, si bien qu'il en résulte des désagréments dans les régions situées à la limite entre cantons. » Dans sa réponse, deux mois plus tard, le Conseil exécutif reconnaissait que l'obligation de fréquenter l'enseignement ménager était controversée et qu'il se déclarait disposé à examiner le problème. Il consulterait d'abord l'Association des inspectrices d'enseignement ménager de Suisse et l'Union suisse des maîtresses de l'enseignement artisanal et ménager. Ensuite, une commission serait chargée de proposer une solution. Enfin, on examinerait la possibilité d'introduire les dispositions nécessaires dans la future révision partielle de la loi sur l'école primaire.

Les maîtresses ménagères jurassiennes estiment, quant à elles, que ces cours, qui donnent satisfaction dans le Jura, doivent rester obligatoires. Elles pensent que s'ils deviennent facultatifs, les employeurs ne seront plus tenus de libérer les jeunes filles, ni de les rétribuer pour les heures passées en classe. Les jeunes filles, ajoutent-elles, perdraient l'occasion unique d'acquérir une formation familiale. Des mères de famille consultées ont déclaré qu'elles n'avaient plus le temps d'instruire leurs jeunes filles qui d'ailleurs n'acceptent plus l'enseignement maternel ; que c'était pour les mamans une occasion indirecte de se recycler. Les maîtresses jurassiennes sont persuadées enfin que la

matière enseignée en cours complémentaire ne peut en aucun cas être donnée à des jeunes filles de 15 ans qui n'ont pas une maturité d'esprit suffisante, ni un intérêt immédiat.

Il faut souhaiter que le Conseil exécutif tiendra compte de l'avis des maîtresses ménagères du Jura, corroboré par le rapport pertinent de l'expert, M^{lle} H. Glaus, rapport que nous publions ci-dessous.

B.

Rapport

Après 20 ans de pratique de l'enseignement ménager post scolaire dans le Jura, nous pouvons certifier qu'il est bien accepté par la majorité de la population et bien ancré dans le cycle de l'enseignement.

Au début, les principales difficultés rencontrées par les cours complémentaires ménagers ont été créées d'une part, par certains employeurs qui libéraient difficilement leur personnel et, par les ouvrières qui subissaient une perte de gain.

Dans l'ensemble, ces problèmes se sont atténués ou ont même disparu. Nombre d'employeurs ont généreusement accepté de libérer leur personnel pour cet enseignement sans pour autant diminuer les salaires. Quant aux jeunes ouvrières elles-mêmes, sans parler du bénéfice acquis par les cours hebdomadaires, elles apprécient la coupure qui rompt un travail monotone.

Les élèves des écoles supérieures (gymnase, école normale) qui n'ont bénéficié d'aucun enseignement pratique féminin dès la 7^e classe et qui sont tenues de suivre un cours ménager post scolaire complet, en sacrifiant leurs vacances, sont bien naturellement réticentes au début. Néanmoins, nous constatons bientôt qu'el-

les trouvent de l'intérêt au programme très diversifié de l'économie familiale, qu'elles reconnaissent la valeur du travail manuel bien exécuté et changent complètement d'attitude. Plusieurs d'entre elles se découvrent intérêt, goût et aptitudes pour la cuisine, la couture, les questions alimentaires.

Relevons encore, dans ces considérations générales, que l'âge optimal pour la fréquentation des cours ménagers post-scolaires se fixe autour de 18 ans. A ce moment, les jeunes filles font déjà des projets de mise en ménage soit pour elles seules, dès qu'elles quittent la maison, soit dans la perspective de fonder bientôt un foyer. Après 2 à 3 ans, ou même 1 année d'expérience seulement dans le monde professionnel, les élèves ont une attitude très positive vis-à-vis des cours ménagers et en apprécient l'ouverture et l'utilité immédiate.

Il va de soi que les compétences professionnelles et la personnalité même de la maîtresse ménagère jouent un rôle de premier plan dans le bon esprit d'une classe, l'efficacité du travail et le niveau de l'enseignement.

Seul est valable un enseignement moderne axé sur les problèmes et les besoins immédiats de l'élève, de la famille, dans le cadre de l'économie nationale en constante évolution.

Les avantages majeurs des cours complémentaires ménagers paraissent les suivants :

— Valorisation de la femme grâce aux aspects si divers et si importants de ses activités au foyer ;

— Formation au travail pratique rationnel, à l'organisation judicieuse de toutes les activités du ménage, aux responsabilités de consommatrices avisées.

Tous ces points sont traités sous 3 aspects : gain de temps, de force et d'argent.

— Pratique d'une cuisine saine, rapide, économique et savoureuse pour tous les âges de la vie.

— Connaissance des règles d'hygiène alimentaire qui conditionnent la santé. Cette base est indispensable aux jeunes qui mangent au snack, à la cantine, au restaurant et qui composent eux-mêmes leurs menus. En effet, trop souvent les médecins sont obligés de dénoncer les carences alimentaires de ceux qui mangent dans ces établissements ; leur résistance physique est insuffisante au moment d'une formation professionnelle importante.

Les règles d'hygiène alimentaire permettent aussi aux femmes de nourrir correctement leur famille même à côté d'un travail professionnel.

— Etude du budget personnel et familial, de la mise en ménage, du droit familial, de la puériculture. Toutes ces con-

naissances ne pouvant être abordées dans les cours ménagers de 9^e année.

Les désavantages principaux des cours complémentaires ménagers n'infirmant pas la valeur indiscutable de cet enseignement pour toutes les jeunes filles (et même les jeunes gens) mais plutôt l'organisation qui devrait être revue.

— **Loi (1925), ordonnance et règlement d'application sont dépassés et doivent être ajustés aux besoins actuels.**

Exemples : Il y aurait lieu de remédier à la regrettable perte de salaire que subissent beaucoup de jeunes filles dans l'obligation de gagner leur vie.

La fréquentation des cours par les apprenties devrait être réglée plus clairement.

Les cours de 7 semaines paraissent préférables à ceux de 5 semaines trop fatigants pour maîtresses et élèves.

Il serait possible et profitable d'éviter aux étudiants la perte de leurs vacances en intégrant les cours ménagers dans leur horaire, sur 2 ans.

En résumé, à l'heure de la formation continue des adultes, aujourd'hui exigence majeure, l'enseignement ménager post-scolaire en constitue un premier jalon. S'en passer serait une régression.

Remarque. — Le fait de rendre les cours ménagers post-scolaires facultatifs aurait comme net inconvénient une abstention certaine des éléments qui en ont le plus besoin.

H. Glaus

— le renvoi d'un élève de l'école secondaire de Moutier à l'école primaire pour indiscipline ;

— des pressions exercées sur des enseignants pour qu'ils quittent leur poste « lorsqu'ils cherchent à établir dans leur classe de nouvelles relations entre maîtres et élèves » ;

— la révocation de M. Henry Braun à l'école secondaire de Porrentruy.

Le comité, qui avait reçu l'appui de la section vaudoise des enseignants de la VPOD, s'en est pris encore aux autorités scolaires du canton de Neuchâtel qui avaient interrompu, malgré un rapport favorable, une expérience de pédagogie non-directive à l'école du Mail, et à celles du canton d'Argovie, qui avaient retiré son brevet à un enseignant ayant distribué des tracts antimilitaristes devant une caserne.

Prenant l'exemple de l'affaire Braun, M. Michel Girardin, professeur à l'Ecole normale de Delémont et assistant à la section de pédagogie de l'Université de Genève, membre du comité de défense, a déclaré qu'il pensait que « l'on avait voulu frapper un grand coup contre la pédagogie institutionnelle en s'attaquant à un maître français qui ne possède pas de brevet bernois et qui ne peut être défendu par la SEB. On a voulu ainsi, a poursuivi M. Girardin, intimider les enseignants qui pratiquent la non-directivité dans leur classe. »

Le « comité de défense des droits des enseignants » a été catégorique en affirmant qu'il n'en resterait pas à des mesures verbales s'il ne lui était donné satisfaction.

A. Babey

RÉVOCATION D'UN MAÎTRE A L'ÉCOLE SECONDAIRE DE PORRENTRUY

Constitution d'un comité de défense

Le 19 novembre écoulé, un jeune maître de l'Ecole secondaire de Porrentruy, M. Henry Braun, a été révoqué avec effet immédiat par les autorités scolaires qui lui reprochaient de graves lacunes dans l'enseignement qu'il dispensait.

Français, titulaire d'une licence d'allemand de l'Université de Nancy, M. Braun avait été nommé à titre provisoire en avril 1974 pour une durée de 9 mois.

Cette affaire, qui n'avait donné lieu à aucune discussion à l'assemblée synodale des enseignants du district de Porrentruy, a en revanche fait l'objet d'une résolution deux semaines plus tard, lors du synode des enseignants du district de Delémont. Dans leur majorité, les enseignants présents votèrent un texte par lequel « ils protestent contre la révocation de M. Braun, s'inquiètent de l'arbitraire qui pourrait se généraliser à la suite de telles mesures, entendent veiller avec attention à la sauvegarde de leurs droits et exigent » dans le cas présent l'ouverture d'une enquête par une commission d'experts neutres.

Le lendemain de l'assemblée synodale de Delémont, un « comité de défense des droits des enseignants » se constituait dans le Jura. Formé d'une vingtaine de membres, il a orienté la presse sur les buts de son action. « Actuellement, ont déclaré leurs porte-parole, les libertés des enseignants s'amenuisent de jour en jour. La répression sournoise et directe s'abat toujours plus sur ceux qui refusent de jouer le rôle du maître neutre, digne, infaillible, transmettant un savoir soignant objectif. Cette répression touche aussi les élèves qui manifestent leur es-

prit critique face aux institutions scolaires. »

Les cas auxquels fait allusion le comité de défense sont :

— la non-admission au cours accéléré de l'Ecole normale de Porrentruy d'un candidat, M. Victor Giordano, parce qu'il est objecteur-patriote, militant séparatiste et co-rédacteur d'un journal satirique ;

— la prise de position par la commission scolaire de Moutier à l'encontre d'enseignants ayant participé à une manifestation antiséparatiste ;

LE PERFECTIONNEMENT DU CORPS ENSEIGNANT

267 cours en 1975

Le programme des cours mis sur pied pour 1975 par le Centre jurassien de perfectionnement du corps enseignant vient de sortir de presse. Volumineux à souhait, il ne comprend pas moins de 267 cours. On constate qu'il a été établi en tenant compte des niveaux de l'enseignement, et que l'on y a inclus des cours obligatoires à l'intention des écoles professionnelles artisanales, commerciales, de métiers et supérieures de commerce du Jura et de Bienne, que l'on a procédé à une étroite collaboration avec le Centre suisse de Lucerne pour le perfectionnement des maîtres de l'enseignement secondaire, qu'une session d'été est organisée en juillet et que plusieurs groupes de travail ont été constitués. On remarque encore qu'un catalogue spécial a été établi pour des voyages d'études à l'étranger. Les disposi-

tions légales sont présentées d'une manière nouvelle et on recommande au corps enseignant et aux autorités scolaires d'établir des plans de formation par école. Le programme a été élaboré par le Centre avec la collaboration de 22 groupements et associations et sur la base des propositions remises par le corps enseignant. Il indique par ailleurs les cours et manifestations organisés par d'autres institutions. Nous rappelons que les inscriptions aux cours doivent parvenir au Centre jusqu'au 15 janvier.

Les enseignants qui n'auraient pas reçu le programme ou toute personne intéressée peut en demander un ou plusieurs exemplaires au Centre de perfectionnement, rue de l'Hôtel-de-Ville 16, 2740 Moutier (tél. 032/93 45 33).

B.

Les enseignants jurassiens veulent la poursuite de l'étude

Les synodes de districts avaient à se prononcer sur le rapport de la commission d'administration de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois au sujet de l'abaissement de l'âge de la retraite facultative. Dans ses conclusions, toutes négatives, la commission déclare que l'on ne peut parler d'une nécessité de l'âge de la retraite, puisque 48 % des instituteurs qui pourraient solliciter leur mise à la retraite restent en moyenne 2 ans dans l'enseignement après avoir atteint l'âge de la retraite facultative, et que chez les institutrices, cette moyenne atteint 60 %; que l'espérance de vie moyenne augmente sans cesse; qu'il y a pénurie d'enseignants; que la solidarité pourrait être mise en cause si tous les membres devaient payer des cotisations plus élevées afin de permettre à quelques-uns seulement de prendre leur retraite plus tôt sans raisons médicales; qu'une mise à la retraite prématurée en cas d'invalidité est possible à tout moment; que la coordination avec l'AVS sera toujours plus importante à l'avenir; que selon le recensement fédéral, 150 000 personnes ayant

dépassé l'âge donnant droit à l'AVS exerçaient toujours une activité.

La commission d'administration ne peut donc recommander un abaissement de l'âge de la retraite facultative. Les enseignants jurassiens ne l'ont pas entendu de cette oreille. Ceux de Porrentruy se sont étonnés que l'étude n'ait porté que sur des bases statistiques allemandes. Ceux de Delémont ont simplement contesté les arguments avancés, puisque l'un d'eux est la pénurie alors que l'on connaît chez nous la pléthore. Ceux de Courtelary se sont élevés contre la procédure utilisée par le Comité directeur de la Caisse d'assurance qui n'a pas consulté les cotisants avant de publier son rapport.

Mis à part ceux de Moutier, qui n'ont eu aucune réaction à l'issue du rapport présenté par le secrétaire SPJ, les enseignants jurassiens se sont opposés aux conclusions de la commission et demandé la poursuite de l'étude pour un abaissement de l'âge de la retraite, de 65 à 63 ans pour les hommes, de 63 à 62 ans pour les femmes.

A. Babey

invoqués à moins que ceux-ci, et ce ne serait pas plus encourageant, ne nomment une commission chargée « d'ouvrir un débat approfondi » et qui, à son tour, demandera, constatera et invitera...

Au pire, un quelconque office de recherche pédagogique s'en emparera et mijotera, à l'abri de tout soupçon, une de ces petites décisions qu'on imposera au nom de tous et dont les enseignants en auront pour dix ans à se remettre.

Le remarquable rapport, lui, déjà embaumé par les éloges officiels, rejoindra solennellement ses homonymes (Changer l'école, GROS et autres) dans le musée des compilations pédagogiques où il servira de référence à un futur compagnon de vitrine.

Et, pendant ce temps, inlassablement, presque sans bruit, le rouleau compresseur de nos départements d'état poursuit son chemin, piétinant une expérience de pédagogie institutionnelle par-ci, écrasant un instituteur peu conformiste par-là.

Quand il aura passé, sur le terrain ainsi nivelé, les enseignants de quatrième, avec un zèle médiocre — puisqu'on ne peut rien contre — et avec une mauvaise grâce dissimulée — puisqu'il faut le faire, autant le faire bien — ces enseignants-là planteront, dans des crânes qui n'y peuvent mais, des pousses d'allemand cultivées dans les officines de planicoordification par des experts officiels auxquels nous n'avons jamais rien demandé.

Ulrich Moser, La Ferrière

Tribune libre

Perspectives nouvelles : défense de bifurquer

« Réunis en Congrès, les membres de la SPR constatent, considèrent, demandent, invitent... »

Comme toutes les résolutions de circonstance, celle-là finira dans un tiroir de ces pouvoirs publics précédemment

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont, tél. 066/22 29 34.

Fribourg

UNE CRÉATION BIENVENUE

L'école fribourgeoise d'éducateurs spécialisés est née

L'école fribourgeoise vient d'inscrire à l'éventail de ses diverses institutions un centre de formation d'éducateurs en faveur de l'enfance et la jeunesse inadaptee ou handicapée. La venue de cette création, qui a vu le jour le 2 novembre 1972, était souhaitée depuis longtemps. Cette école, dont l'apparition est d'ailleurs la résultante de circons-

tances fortuites, se propose essentiellement la formation pratique et professionnelle de l'éducateur spécialisé en cours d'emploi. Cette institution vient à son heure car elle rejoint le sentiment d'espérance dont nous faisons état en automne 1973 lorsque nous traitions le thème se rapportant à l'enseignement parascolaire. C'est donc avec la plus vive

satisfaction que nos autorités ont procédé, cet automne 1974, à l'inauguration de notre école d'éducateurs spécialisés. La création de ce centre-pépinière qui répond à une réelle nécessité, constitue une brique de taille dans l'ensemble de notre édifice scolaire fribourgeois. Souhaitons d'emblée à la jeune école spécialisée qu'elle puisse réaliser les espoirs légitimes qu'elle suscite dans tous les milieux qui l'attendaient depuis plusieurs années. Il faut bien l'avouer, Fribourg avait un besoin urgent d'une telle école, soit pour combler une importante lacune dans le réseau de ses institutions scolaires, soit aussi afin qu'il soit possible de « travailler » de concert avec les écoles analogues dont sont dotés déjà plusieurs cantons romands.

Survol historique

Dès les prémices de l'institution, la commission de l'école d'éducateurs spécialisés s'est assignée une large mission d'information et de reconnaissance des besoins auprès des milieux intéressés. Le début des tractations se situe le 21 novembre 1970 lorsque la Conférence des directeurs d'institutions pour enfants et adolescents adressait au Conseil d'Etat un mémoire circonstancié lui demandant de prendre les mesures nécessaires afin de parer sans tarder au manque de personnel spécialisé dont souffrait l'enseignement destiné à l'enfance inadaptée ou handicapée. Cette première lettre est restée toutefois sans réponse jusqu'au 12 décembre 1971. La première réunion de la commission ad hoc, qui tint ses assises le 20 janvier 1971, adressa un mémoire détaillé aux membres fribourgeois de la commission constituée, aux membres également d'une commission élargie ainsi qu'à plusieurs animateurs du même ordre résidant dans quelques cantons romands dont il attendait conseils et informations pratiques. L'impulsion initiale était bien lancée, attendant les effets concrets et pratiques de la nouvelle institution. Le coût de cette création, quoique lourde ne devait pas être l'obstacle qui eût fait reculer les protagonistes décidés à aller de l'avant.

Objectifs immédiats

La commission provisoire tint à fixer les traits de son action sur les 3 objectifs jugés urgents, à savoir :

1. l'organisation d'un cours de pré-formation pour éducateurs auxiliaires qu'elle entendait mettre sur pied en premier lieu ;
2. l'organisation d'un cours de formation en emploi d'éducateurs ;
3. enfin et surtout la création d'une école d'éducateurs spécialisés selon un canevas soigneusement étudié.

Séances d'étude et de constitution

Entre le 21 novembre 1970, date de la première rencontre de la commission nouvellement constituée et la fin mars 1972, cet organisme jalonna son activité préparatrice au cours de 17 séances au cours desquelles, les institutions fribourgeoises spécialisées s'érigèrent en une Association fribourgeoise pour la jeunesse inadaptée ou handicapée, désignée désormais sous le sigle de l'AFIJH. Cette association définissait ses statuts et, le 22 mars 1972, créait l'école d'éducateurs spécialisés de Fribourg. La nouvelle institution se scindait dès le début en plusieurs sous-commissions : sous-commis-

sion pédagogique avec la présence du directeur pressenti, laquelle établit les critères d'admission à l'école, la sous-commission administrative chargée d'élaborer les premiers contrats de travail ainsi que les cahiers des charges respectifs. Les tractations prenaient enfin leur caractère plus ou moins officiel grâce à la présence et à la collaboration des conseillers d'Etat concernés à des titres différents : Pierre Dreyer, directeur de l'Intérieur et Denis Clerc, responsable de la Santé publique. Le second devint dès lors le premier président de l'AFIJH assisté de son secrétaire, M. Kaeser, chef de l'Office des mineurs.

Le choix du directeur

A l'époque des échanges et des discussions dont la mission devait animer la vitalité de la nouvelle institution, il apparut indispensable de faire appel à une personnalité expérimentée que l'on chargea de réaliser dès le début les objectifs poursuivis de longue haleine... Au choix sur 6 candidats, la commission, sans hésitation, porta son dévolu, le 27 janvier 1972, sur M. Georges Rochat, né en 1922, originaire de l'Abbaye et du Lieu (Vaud), qui justifiait à son actif une longue préparation pédagogique à cette tâche importante que l'on souhaite pleine de promesses. Investi de la confiance de la commission constitutive initiale, M. Rochat, dont l'expérience était un gage de réussite, employa immédiatement son dynamisme et ses connaissances à jeter les bases de la nouvelle école à laquelle il importait de trouver un siège, si possible non loin de la capitale. L'éthique dont la direction devait sans tarder s'inspirer, dans le cheminement de la nouvelle institution, s'énonce par cette pensée lapidaire : **L'on éduque plus par ce que l'on est que par des connaissances.** En résumé, selon le principe directeur défini au départ, l'EESF se veut de former des éducateurs capables de ne pas se prendre

au sérieux mais de prendre au sérieux les enfants ou les jeunes qui leur sont confiés.

Le centre choisi

Il a pu être installé aux portes de Fribourg, dans l'une des ailes de l'Institut St-Joseph à Givisiez qui abrite déjà une pouponnière pour enfants moteurs cérébraux. La nouvelle installation a été inaugurée le 17 octobre 1974 en présence de M. Denis Clerc qui insista sur le patient effort accompli grâce à la participation des collectivités concernées : l'Etat de Fribourg et l'Office fédéral des institutions publiques ainsi que les nombreuses personnes qui n'avaient pas ménagé leur dévouement au service de la cause. L'inauguration elle-même avait été précédée par l'assemblée générale annuelle de l'Association fribourgeoise des institutions en faveur de la jeunesse inadaptée ou handicapée.

Et vogue la nouvelle école

Il n'a pas été possible, dans cette brève relation, de signaler tous les dévouements ni toutes les personnes dont le concours a rendu réalisable une telle œuvre. La nécessité présente et future de l'institution n'échappe à personne en dépit des charges financières qu'elle implique. Tout en relevant que l'indigénat cantonal fournit à peine le 30 % du personnel spécialisé qualifié dont le canton aurait besoin, on comprend les espoirs et la confiance que nourrissent, à l'égard de la nouvelle école, les institutions cantonales publiques ou privées. L'organisation actuelle des cours qui n'entend pas céder à la précipitation, permet toutefois d'espérer que, en coordination avec les écoles romandes similaires, les besoins en personnel spécialisé puissent être honorés dès que possible, sans préjudice pour la jeunesse déficiente qui en attend beaucoup.

A. C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise : Albert CARREL, Reichlen 2, 1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

Assemblée des délégués SPval

L'Ecole normale des garçons à Sion nous reçoit à nouveau : c'est samedi 16 novembre.

14 h. 30, la présidente de l'assemblée, M^{me} Marie-Lyse Théodoloz, ouvre la séance. A l'ordre du jour :

Procès-verbal 1973

Le procès-verbal de l'AD 1973 est lu par son auteur, M. Philippe Rausis. Ce procès-verbal a montré par son ampleur les nombreux et divers sujets traités l'an dernier. Il est accepté.

Rapport du comité cantonal

Le rapport du CC est commenté par le dévoué secrétaire SPval, M. Arthur Borloz. Synthèse claire des objectifs principaux, des problèmes débattus, des réalisations réussies, des relations entretenues.

M. Borloz a œuvré avec conscience au service du CC et des diverses commissions et, au travers de ces organismes, au service de l'ensemble des enseignants. Sa serviabilité ne s'est jamais trouvée en défaut. Sa capacité a été grandement appréciée. Nous en avons profité. Arthur, au nom des enseignants, par cet humble billet, merci et bonne route dans ta nouvelle activité.

Rapport des commissions

C'est respectivement à MM. Bérard et Bagnoud qu'est revenu la tâche de présenter les rapports des commissions pédagogique et intérêts matériels.

Ces deux enseignants ont aussi remis leur mandat. Durant plusieurs années, ils ont donné le meilleur de leurs forces aux problèmes dont ils avaient la responsabilité. Pour les services rendus, ici, chaleureusement merci.

Discussion

Dans la discussion des rapports, quelques personnes se sont exprimées pour demander des compléments d'information ou des précisions sur des points déterminés, dont :

- examen complémentaire pour accès au cycle ;
- examen de promotion en 3^e et 4^e classes ;
- recyclage d'été ;
- prime de fidélité ;
- traitement en cas d'accouchement ;

— éducation aux problèmes de l'amour humain.

Réponse leur sera donnée par M. Pannatier avant les divers.

Nominations

L'AD a été appelée à élire des membres du nouveau Comité cantonal, des deux commissions, du comité AD 1975 et des vérificateurs de comptes. Ont été désignés :

Comité cantonal

Monthey : M. Pierre-Marie Gabioud, Monthey.

Saint-Maurice : M^{lle} Chantal Pignat, Vernayaz.

Martigny : M. Jean-Charles Poncioni, Martigny.

Entremont : M^{lle} Josina Fellay, Orsières.

Conthey : M. Réginald Broccard, Ardon.

Hérens : M^{me} Maria Jean, Ayent.

Sion : M. Vincent Dussex, Sion.

Sierre : M^{lle} Lucette Perruchoud, Chalais.

Présidence : élection au bulletin secret puisque deux candidats étaient en présence. M. André Carron est élu par 44 voix sur 61. M. Jean-Charles Poncioni a obtenu 26 voix.

Vice-présidence : M^{lle} Lucette Perruchoud.

Commission des intérêts matériels

Monthey : M. Claude Coulon, Collombey.

Saint-Maurice : M. Félix Carrupt, St-Maurice.

Martigny : M. Marcel Carron, Fully.

Entremont : M. Jean-Marie Farquet, Levron.

Conthey : M^{me} Stéphanie Coudray, Vétroz.

Hérens : M. Michel Pralong, St-Martin.

Sion : M^{me} Hélène Salamin, Sion.

Sierre : M. Bernard Genoud, Sierre.

Commission des intérêts pédagogiques

Monthey : M^{lle} Yolande Rouiller, Monthey.

Saint-Maurice : M^{lle} Christiane Melly, Saint-Maurice.

Martigny : M. Jacques Vuignier, Martigny.

Entremont : M^{lle} Anne-Marie Moulin, Sembrancher.

Conthey : M. Claude Fumeaux, Conthey.

Hérens : M. Firmin Riand, Ayent.

Sion : M^{me} Gisèle Müller, Sion.

Sierre : M^{me} Marion Salamin, Sierre.

Comité AD 1975

Président : M. Philippe Rausis, Orsières.

Vice-présidente : M^{me} Hélène Salamin, Sion.

Secrétaire : M. Benjamin Gaillard, Conthey.

Vérificateurs des comptes

M. Jean-Paul Studer, Sion.

M^{me} Ginette Vouilloz, Martigny.

Substitut : M^{me} Gabrielle Dayen, Conthey.

Allocutions

M. Pannatier

Le chef de service du DIP s'adresse d'abord à l'assemblée sur un plan général. Dans ce contexte, M. Pannatier :

— remercie et félicite les membres de l'ancien comité cantonal ;

— relève l'esprit d'entente, de saine coopération entre le DIP et la SPval ;

— adresse un merci particulier à M^{lle} Briguet pour son autorité, son talent, sa courtoisie et lui souhaite une retraite heureuse et active ;

— formule des vœux à l'adresse du nouveau comité et de son président ;

— se déclare enfin pour un contact plus fort Valais/cantons romands, dans les limites cependant de la conscience des valeurs cantonales à sauvegarder et de la nécessité de rester soi-même.

En réponse aux questions précédemment posées, M. Pannatier parle ensuite :

— du cycle d'orientation, de sa mise en place réalisée sans trop de problèmes, de la cohésion entre les maîtres des deux divisions, de la qualité des maîtres primaires ayant accédé en division B ;

— de la nouvelle commission chargée d'étudier les problèmes inhérents à l'éducation aux problèmes de la vie et de l'amour humain, commission présidée par le Dr Jean-Jacques Pitteloud, médecin à Sion ;

— de la nécessité du recyclage et du perfectionnement de l'enseignant et de la difficulté dans le choix des dates, au vu de la disponibilité des professeurs et de la pression des commissions scolaires et des parents.

M. Maspéro

Le président de la SPR est heureux d'être l'invité d'une section cantonale. C'est pour lui une visite d'amitié qui renforce les bonnes relations et qui permet par la suite un travail romand plus cohérent. M. Maspéro remercie M^{lle} Briguet pour sa sereine activité au sein

du comité central de la SPR et de tout l'apport qu'elle a fourni comme représentante des enseignants valaisans.

M. Putallaz

Représentant la FMEF, M. Putallaz relève le travail accompli par la SPval au niveau du statut matériel des enseignants, spécialement celui fourni par M^{lle} Briguet, membre du comité directeur de la Fédération, qui s'est toujours employée à voir les problèmes dans l'optique du bien commun aux différentes associations. Il la remercie à son tour.

M^{lle} Briguet, présidente d'honneur

Tous les mérites de notre présidente n'ont pu être énumérés dans le cadre de cette assemblée, faute de temps et surtout faute de mots. C'est pourquoi, les délégués l'ont acclamée, dans un vibrant applaudissement égayé d'une gerbe de roses, présidente d'honneur de la SPval.

M. Heumann, premier président d'honneur a, sur le champ, laissé parler son cœur pour dire sa joie à recevoir une compagne. Il l'a accueillie bien aimablement par une délicate attention.

Message de M^{lle} Briguet

Avant les divers, M^{lle} la présidente d'honneur s'adresse à l'assemblée avec son cœur, son autorité et sa précision coutumière. Elle nous laisse le message que voici, reproduit dans son intégralité.

Le moment est venu de remettre le mandat que vous m'aviez confié il y a quatre ans, à l'assemblée des délégués qui avait eu lieu à Martigny.

Ce mandat, j'ai essayé, en étroite collaboration et avec l'appui des membres du Comité cantonal, du secrétaire, des membres de nos deux commissions, ce mandat, j'ai essayé de le remplir au mieux des intérêts de tous et de chacun. Partout, où cela m'a été donné de le faire, je me suis efforcée d'augmenter le crédit accordé à la SPval. J'ai été attentive à l'écoute de tout ce qui concernait notre association.

Mes obligations professionnelles, semblables aux vôtres, ne m'ont pas toujours permis de consacrer suffisamment de temps à la SPval que j'aurais voulu mieux servir. Vos sections de district étant toutes représentées au Comité cantonal, l'écho de vos activités, de vos vœux, de vos exigences nous parvenait bien sûr, mais j'aurais souhaité davantage : assister à vos réunions, vous entendre personnellement, vous rencontrer souvent. Cela m'a été impossible et je le regrette.

Le mandat, que je dépose aujourd'hui,

a été pour moi l'occasion d'entrer en relations avec un bon nombre de personnes s'occupant, à titre divers, de l'école. Ces relations ont été bonnes, enrichissantes et je peux affirmer, qu'à tous les niveaux, le souci dominant est celui du « mieux être » de l'enseignant et de l'élève, bien que les voies envisagées pour les réalisations ne soient peut-être pas toujours les mêmes...

Vous le savez, chers collègues, notre association verra son effectif sensiblement diminué par suite de l'accession au cycle d'orientation d'un certain nombre de nos membres. Ce personnel ne dépend plus du service de l'enseignement primaire, mais appartient désormais au service de l'enseignement secondaire. Tout en comprenant parfaitement ce départ, nous regrettons de voir notre association privée de collègues dont nous avons personnellement apprécié les qualités d'enseignants et d'excellents membres de la SPval. Malgré ces mutations, notre association reste forte, mais il y a lieu de veiller à ce qu'elle ne s'amenuise pas davantage.

La constitution de sections, si elle est à recommander pour des groupes de travail, n'est pas à envisager dans un autre sens : toute division est source d'affaiblissement. La SPval doit être représentative de tous les niveaux de l'enseignement primaire, c'est-à-dire de l'école enfantine à la 6^e classe primaire. Les sections de district réunissent l'ensemble des enseignants. Elles sont les cellules de la SPval qui doit rester l'association unique dans laquelle les problèmes spécifiques, à chaque catégorie de maîtres et de maîtresses, peuvent trouver leur solution. C'est à votre esprit de corps que je fais appel. Inévitablement, vous aurez des difficultés à surmonter, des positions à maintenir et c'est à ce moment-là que vous apprécierez les avantages et l'efficacité « d'une seule » association solidement établie.

Chers collègues, par l'EV vous avez appris qu'une analyse générale des fonctions de tous les fonctionnaires de l'administration cantonale et aussi des enseignants a été décidée par le Conseil d'Etat. Nous avons reçu certaines assurances quant au maintien de la situation acquise et d'un statut propre aux enseignants. Nous espérons bien qu'il en sera ainsi. Actuellement, cette analyse est en cours. Des collègues ont été désignés, par le DIP, pour répondre à un questionnaire très détaillé donnant des renseignements sur leur fonction. Par la suite, une interview en présence des membres d'une commission de classement permet encore aux intéressés d'explicitier les réponses données. Quant à la suite du processus de l'analyse, vous aurez, tout à l'heure, l'occasion d'entendre M. Hervé Rey, organi-

sateur à l'Office du personnel de l'Etat qui vous renseignera très exactement et répondra à vos questions.

Il me reste encore à vous parler du Congrès de la SPR, parfaitement organisé, et qui s'est déroulé, à la fin de la semaine dernière, à Genève. Notre association y était représentée. Le DIP avait accordé aux enseignants, désireux de prendre part à cette manifestation, la possibilité d'obtenir les congés nécessaires. A la commission de rédaction du rapport du Congrès « L'école... Perspectives nouvelles » la SPval était représentée par M^{mes} Gertrude Pralong-Carrupt, Nicole Henzen ; MM. Jean-Pierre Rausis, Félix Bourgeois, Pierre-André Caron. Ces délégués ont été à la hauteur de leur tâche. Nous leur adressons nos vives félicitations et nos chaleureux remerciements. A l'issue de la discussion du rapport, des résolutions ont été votées par l'assemblée. Ces résolutions ne doivent pas rester lettre morte, mais c'est à nous, enseignants, de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Nous voudrions encore signaler que dans le cadre de ce Congrès, une exposition « L'enseignant artiste » a été ouverte au Palais Eynard. C'est une exposition remarquable où le Valais est fort bien représenté comme d'ailleurs toute la Suisse romande. Nos chaleureux compliments à nos collègues artistes.

Pour tout ce qui nous a été donné à l'occasion de ce Congrès, pour l'accueil amical que nous y avons trouvé, nous prions M. Maspéro, président de la SPR, d'apporter aux membres de son comité, à la SPG, à tous les nombreux responsables de l'organisation, nos très chaleureux remerciements.

Avant de terminer, j'adresse en votre nom, et en mon nom personnel, un hommage déférent et respectueux à nos autorités ; des sentiments de très vive reconnaissance à M. Putallaz, président de la FMEF ; à M. Jacquod, secrétaire fédératif ; à M. Maspéro, président de la SPR ; à la direction et au corps professoral de nos deux écoles normales ; à M. Rausis, directeur de l'ODIS et rédacteur de l'EV ; à tous les présidents et présidentes d'associations pédagogiques ici représentées ; aux membres de mon comité ; aux membres de nos deux commissions ; à mon secrétaire dont la disponibilité, le dévouement et l'activité ont été au-dessus de tout éloge. Permettez-moi de dire tout particulièrement à M. Pannatier, chef de service de l'enseignement primaire, l'estime que je lui garde. Notre collaboration a été de part et d'autre franche et loyale. Nous nous sommes dit les choses en face ; les prises de position de la SPval n'étaient pas toujours à son goût ; les siennes, pas toujours au nôtre

non plus, mais malgré cela, nous avons pu venir à bout de bien des difficultés, trouver des solutions satisfaisantes à de multiples problèmes. Je suis reconnaissante à M. Pannatier de tout ce qu'il a fait pour notre association et je souhaite qu'il reste, pour le nouveau comité de la SPval, l'interlocuteur qu'il fût pour nous. Je souhaiterais même davantage. C'est qu'il accorde une ouverture de plus en plus grande à l'information et à la participation des enseignants, ceci dans l'intérêt de toute notre école valaisanne. Merci, M. Pannatier, de nous avoir écoutés, et merci déjà pour toutes les réalisations futures dans l'optique souhaitée!

Mesdames et Messieurs, chers collègues, si mon activité à la SPval s'achève,

quelque chose demeure : c'est l'intérêt et l'amitié que je vous porte.

Message personnel

Avant de clore ce compte rendu d'une importante assemblée, je tiens à dire personnellement à M^{lle} Briguet, en tant qu'ancien membre de son comité et correspondant à cette revue toute mon admiration pour sa clairvoyance, la précision de sa pensée, la sagesse de son jugement. De lui dire encore l'amitié que nous lui portons, l'indéfectible souvenir que nous lui gardons et la joie que nous aurons encore, à l'avenir, à écouter, à apprécier et à appliquer ses conseils. MERCI M^{lle} Briguet.

VD.

Assemblée FMEF

L'assemblée des délégués de la Fédération des magistrats, enseignants et fonctionnaires de l'Etat du Valais s'est tenue à Ardon le samedi 26 octobre dernier.

M. Pierre Putallaz, président, a dirigé les débats avec cette haute qualité de chef dynamique et clairvoyant.

Ouverture de l'assemblée

Dans son allocution d'ouverture, le président, entre autres :

- excuse l'absence de MM. Fragnière et Biderbost, membres d'honneur ;
- présente Ardon, terre hospitalière, faite de vignes, de vergers, de champs et de forêts, terre généreuse et qui veut le demeurer alors même que sa population est en marche vers d'autres activités ;
- souhaite une assemblée sereine et amicale qui soit pour tous satisfaction ;
- adresse des vœux aux retraités ;
- fait observer à l'assemblée une minute de silence à la mémoire des disparus.

Procès-verbal AD 1973

Chaque membre étant en possession de ce document, M. le président se contente de le commenter brièvement. Il attire spécialement l'attention des délégués sur les points suivants :

- alignement des salaires sur la moyenne des cantons suisses avec remerciements aux Autorités qui l'ont accepté ;
- mensualisation des cantonniers intervenue pour le 50 % environ des titulaires de poste ;
- revalorisation des fonctions manuelles opérée par l'amélioration en 1972 de deux classes dans l'échelle des traitements ;

— statut social de la femme au travail par l'application du principe « à travail égal, salaire égal » réalisé intégralement pour les enseignantes et les infirmières de Malévoz. Encore quelques aménagements à faire dans l'administration ;

— prime de fidélité qui pourra et devra être améliorée (cf plus loin programme d'activité 1974/75) ;

— amélioration des allocations sociales par le lancement d'une initiative (actuellement déposée) ;

— compensation du renchérissement et son mode de réalisation en deux temps : allocation provisionnelle et de rattrapage ;

— remise en cause de ladite compensation par certains milieux financiers et économiques.

Ce procès-verbal est accepté par applaudissement.

Rapport présidentiel

M. PUTALLAZ : « En exergue de notre rapport annuel et en rupture avec la tradition, permettez-nous d'évoquer brièvement l'environnement économique mondial, suisse et valaisan de manière à éclairer nos jugements et nos entreprises, de manière aussi à fixer le cadre historico-économique de notre jubilé « des 30 ans ».

4 éléments nouveaux ont marqué le développement récent de l'économie mondiale :

1. L'effondrement du système des cours de change fixes et l'avènement des cours de change flottants.

2. La synchronisation accrue de l'évolution conjoncturelle. Les pays industrialisés ont vécu, ces dernières années et simultanément une période de croissance. Actuellement, des influences récessives

lèzardent l'édifice traditionnel et le monde renoue avec les cycles conjoncturels internationaux disparus depuis 1930.

3. Le renchérissement a pris une accélération affolante. Les taux d'inflation, fixés ordinairement à 3 ou 4 % par an, ont atteint 15 à 20 %, déclenchant une contre-offensive générale qui s'inscrit comme le problème premier de l'économie actuelle.

4. Enfin, le renchérissement massif du pétrole, principal agent énergétique, a inversé la liste des pays financiers de l'économie mondiale. Les pays producteurs d'or noir devront, à brève échéance, exercer leur responsabilité de pourvoyeurs d'or jaune, mais sont-ils préparés à cette insolite mission ?

En conclusion, la croissance économique réelle stabilise, voire infléchit sa courbe. Partout la monnaie se dégrade et les taux d'intérêt grandissent malgré les tentatives européennes de réforme monétaire, malgré la lutte conduite contre l'inflation.

La Suisse

Etroitement soudée au monde extérieur, elle a essuyé le contre-coup des développements internationaux.

Nos autorités fédérales ont promptement et énergiquement réagi :

— en promulguant des arrêtés temporaires en matière de conjoncture et de politique des prix ;

— en libérant le franc en janvier 1973, laissant notre monnaie flotter à la hausse au point de la voir s'élever au rang de la monnaie la plus réévaluée du monde ;

— en confiant à la Banque nationale les compétences propres à réduire la masse monétaire en Suisse, déclenchant à regret l'escalade des taux d'intérêts avec des effets ostensibles et profonds :

- sur les prix et les salaires ;
- sur la construction et les loyers ;
- sur l'indice du coût de la vie ;
- sur la vitalité de certains secteurs industriels ;
- sur le développement des équipements publics, etc....

En Valais

Les mesures fédérales, jointes au déclin préannoncé, ont aggravé la situation économique, sans la jeter encore dans le péril le plus brûlant.

Toutefois, la récession affecte, à des degrés divers :

- la construction,
- le tourisme,
- les équipements privés ou publics,
- le marché du travail,
- le crédit bancaire.

En un mot, la croissance de la production globale s'infléchit et diffuse dans le pays valaisan une prudence proche

de l'inquiétude, une inquiétude voisine du pessimisme.

Ce panorama tracé à grands traits, nous fait mieux évaluer :

- l'alignement de nos salaires à la moyenne suisse ;
 - le renchérissement intégral et automatique ;
 - la prime de fidélité à valeur de 13^e mois ;
 - la qualité de nos caisses de retraite.
- Qui nous fait mieux apprécier :
- la bienveillance et la générosité de nos autorités cantonales ;
 - la fructueuse collaboration de l'Office du personnel et des Services de l'Etat ;
 - l'activité inlassable des comités des associations, du comité fédératif, du comité directeur et par-dessus tout et tous du secrétaire fédératif, M. Jacquod.

Nous fait mieux comprendre :

- l'activité plus lente et plus restreinte de notre organisme ;
- l'abandon du postulat du 13^e mois de salaire ;
- la fréquence triennale de la révision des salaires à la moyenne suisse ;
- l'inquiétude lancinante à l'endroit du maintien de la compensation automatique et intégrale du renchérissement ;
- l'attente de la législation fédérale en matière d'assurance maladie ;
- le retard des revalorisations sectorielles souhaitées ;
- l'application étonnamment restrictive de certains règlements.

Et aussi :

- la modération sage de la Fédération dans sa récente requête du 29 août 1974 ;
- la réticence politico-économique du Conseil d'Etat ;
- la rumeur sourde et sournoise de l'opinion publique stimulée par le volume salarial de l'Etat et par la sécurité de l'emploi rattachée aux fonctions publiques. »

Rapport du secrétaire fédératif

« Comme volent les années
Nous voici bientôt des vieux. »

C'est par cette pensée que débute le rapport de M. Jacquod. Idée quelque peu triste, mais qui s'éclaire lorsque le temps s'est écoulé à œuvrer au service de la communauté et des plus faibles en particulier. Et c'est bien le cas de M. Jacquod. Qu'il soit ici remercié, comme il l'a été dans de nombreuses autres circonstances.

M. Jacquod, dans son rapport jette d'abord un regard rétrospectif sur son activité antérieure à sa nomination au poste de secrétaire fédératif, activité déployée au niveau parlementaire surtout et dirigée déjà dans le sens des préoccupations de la fédération.

M. Jacquod dresse ensuite un tableau de l'évolution de la situation aux différents niveaux : règlements législatifs ou administratifs, indice des prix, salaires, prestations sociales, compensation du renchérissement, etc.

Dans ce contexte, le secrétaire parle, entre autres :

- de la suppression des statuts sociaux particuliers des divers établissements de l'Etat et soumission de l'ensemble du personnel à quatre statuts sociaux ;
- de la stabilisation de tous les traitements au même indice des prix ;
- du versement automatique et intégral de la compensation du renchérissement ;
- de la revalorisation périodique et en même temps de tous les traitements pour tenir compte du développement économique général ;
- des prestations sociales (allocations de ménage, allocations pour enfants) les mêmes pour tous et soumises au renchérissement automatique et intégral ;
- du paiement du salaire intégral, pour tous les secteurs, en cas de maladie, durant six mois la première année, huit mois la seconde année et douze mois dès la troisième année ;
- de l'instauration de la prime de fidélité ;
- de l'alignement des traitements à la moyenne suisse.

M. Jacquod parle enfin de certaines déclarations de hautes autorités du pays tendant à vouloir remettre en question la compensation intégrale et automatique du renchérissement. Il se dit fermement opposé à une telle idée et nous engage à défendre farouchement cette conquête sociale. Il cite à cet effet une déclaration de l'OFIAMT : « L'adaptation des salaires au renchérissement ne constitue pas la cause mais la conséquence de la diminution du pouvoir d'achat. »

Cotisation et budget 1975

Pour faire face aux augmentations des dépenses dues à la mise en place d'un secrétariat permanent, les délégués acceptent de porter de Fr. 2.— à Fr. 3.— la cotisation mensuelle. Le budget 1975 est équilibré à environ Fr. 150 000.—.

Les 30 ans de la fédération

A l'occasion de ce 30^e anniversaire, un dépliant a été édité et remis aux délégués.

En exergue de ce dépliant, des déclarations des conseillers d'Etat Zufferey, Bender et Lorétan faites à l'occasion d'assemblées antérieures. Puis le mot du président, la rétrospective du secrétaire et les vœux des associations. Un document simple, mais riche de la richesse même de ceux qui s'y sont exprimés.

Programme d'activité 1974-1975

En quatre points :

1. Amélioration de la prime de fidélité.
2. Participation de l'employeur à la prime assurance-maladie.
3. Tenue à jour de l'alignement.
4. Analyse générale des fonctions (AGF).

En ce qui concerne les points 1 et 3, des propositions fermes ont été faites par un document daté du 29.8.74 à l'adresse du Conseil d'Etat.

Au sujet de la fidélité : départ à la douzième année avec une prime de 55 % avec augmentation de 5 % par année pour atteindre le maximum dès la vingt et unième année.

Au sujet de l'alignement : réajustement tous les trois ans pour autant que la hausse soit au moins de 3 %.

Au sujet de l'assurance-maladie : des propositions concrètes seront faites dès la votation fédérale en la matière qui aura lieu les 7 et 8 décembre prochains.

Au sujet de l'AGF : cette analyse est en cours. Elle doit être un élément de plus grande équité salariale. Elle s'applique subséquemment à la moyenne suisse qu'elle corrige si besoin à l'intérieur d'un secteur.

Nomination du secrétaire fédératif

M. le président donne lecture des deux lettres de présentation, soit celle de l'Association des fonctionnaires présentant M. Emile Arlettaz, soit celle de la SPval présentant M. Erasme Pitteloud.

Le comité directeur et le comité fédératif n'usent pas d'une disposition statutaire en la matière et ne donnent aucun préavis.

Dans la discussion préalable à l'élection au bulletin secret, diverses personnes s'expriment, notamment M. René Gex-Fabry qui propose la nomination du secrétaire par le comité fédératif et non par l'assemblée des délégués. Après les explications de M. Putallaz, M. Gex-Fabry retire sa proposition.

L'opération d'élection a lieu. M. Erasme Pitteloud est élu par 110 voix sur 180 bulletins valables. Il déclare œuvrer avec toute la force de son cœur et de son intelligence au nom et pour le bien de tous.

Information sur l'AGF

Cette rubrique fait l'objet d'une explication de M. Rey du service du personnel aux environs de 17 h. Les rangs sont

déjà clairsemés. M. Rey nous donne les grandes lignes de cette AGF.

La journée se clôt, mais un échange d'amitié continue comme il se doit en pays valaisan.

V. Dussex.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Divers

En Suisse romande, au cinéma

Céline et Julie vont en bateau

de Jacques Rivette

Faisant le pied de nez aux lois traditionnelles d'unité de temps ou de vraisemblance, bouffon-jongleur qui agite ses grelots aux oreilles des badauds ébahis, Jacques Rivette, heureux cinéaste, nous transporte pendant trois heures et quelques merveilleuses minutes dans le fantastique et l'imaginaire.

Pour entrer dans le « jeu », ce lieu extraordinaire et fantasmagorique, vite sucez un de ces bonbons transparents que vous tendent deux gaies luronnes : Dominique Labourier et Juliet Berto. Berlingots magiques et fleurs au parfum maléfique font réapparaître des événements étranges, inventés, partagés, créés par ces deux joyeuses fofolles. Plus de bonbons ? Vite on fabrique un breuvage mauve et mystérieux : le vin herbé du Moyen Age. Et voilà les deux filles aux pieds fourchus reparties ; on remonte dans le bateau, le jeu continue. On ne quitte pourtant pas toujours le réel, il se téléscopie avec l'irréel : l'invraisemblable est ici traditionnel, on y rencontre des gens très embourgeoisés, et c'est dans l'existence réelle des deux bonnes femmes que cabriole l'imaginaire. Que sont ces escaliers tournants dans une maison abandonnée, ces corridors inquiétants, ces poursuites essoufflantes, ces courses dingues en patins à roulettes ?

Constamment en marge : la bonne, celle des clins d'œil, du rire, de la rigolade, de la belle insolence, de l'innocence grande nature. Céline et Julie retrouvent l'éternelle enfance ; elles sont deux Alice aux pays des songes, des joyeuses impostures ; elles montent des bateaux

où l'on serait volontiers mousse ou passager.

Prix du passage : accepter de jouer. A

Collaborateurs OSL

VALAIS

Conthey : M. Guy Germanier, 1961 Erde-Conthey ; **Hérens** : M. Louis Pitteloud, 1961 Haute-Nendaz ; **Martigny** : M. Fernand Moulin, rue du Simplon 16, 1920 Martigny ; **Monthey** : M. Jean-Paul Federneder, rue de l'Eglise 7, 1870 Monthey ; **Sierre - Sion** : M. Antoine Collard, 1962 Pont-de-la-Morge ; **Saint-Maurice** : M. Gérard Morisod, 1904 Vernayaz.

BERNE

Bienne : M. Frédy Léchet, collège du Marché-Neuf, 2500 Bienne ; **Courtelary** : M. Borruat, 2608 Courtelary ; **Delémont** et **Moutier** : M. Samuel Wahli, 2800 Delémont Château ; **La Neuveville** : M. Gilbert Voumard, Le Manoir, 2520 La Neuveville ; **Franches-Montagnes** : M^{me} Eliane Feller, 2311 Muriaux ; **Porrentruy** : M. Abner Sanglar, 2902 Fontenais.

FRIBOURG

La Broye : M. Antoine Müller, 1523 Surpierre ; **La Glâne** : M. Bertrand Droux, 1758 Lussy ; **La Gruyère** : M. François Charrière, route de Riaz 16, 1630 Bulle ; **Sarine-Campagne** : M^{me} Suzanne Jaquier, 1711 Rossens ; **Sarine-Lac** : M^{me} Schmutz-Derron, 1786 Nant-Vully ; **Veveyse** : M. Pascal Monney, 1699 Porcel.

la manière, un peu, des « Enfants Terribles » de Cocteau, Juliet Berto et Dominique Labourier se sont laissées prendre au jeu, elles le poursuivent dans le film au gré de leur imagination et de leur complicité splendide. Jacques Rivette déclare lui-même qu'il les a laissé improviser ; leur jeu n'est pas sophistiqué, on sent qu'elles auraient pu continuer encore longtemps.

Ogier, plus Bulle que jamais, est évanescence à ravir, elle a des blondeurs éblouissantes et des pamoisons charman-tes. Le rouge lui sied à mourir !

Si vous aimez les voyages, tout à fait désorganisés, choisissez celui que vous offrent la bande à Rivette, vous finirez l'année en rêve et en beauté.

La Crécelle.

Croirez-vous que les membres du jury de Cannes ont été assez compassés pour refuser ce film et partir avant la fin ? Et quand je dis compassés, je me trouve bien aimable...

GENÈVE

Genève : M. Pierre Haubrechts, école Tremblay, 1200 Genève.

NEUCHÂTEL

Boudry : M. Jean-Claude Perret, Beau-regard 36, 2036 Cormondrèche ; **La Chaux-de-Fonds** : direction des écoles primaires, 2300 La Chaux-de-Fonds ; **Le Locle** : direction des écoles primaires, 2400 Le Locle ; **Le Locle Campagne** : M. Rodolpho Fabrizio, 2414 Le Cerneux-Péquignot ; **Neuchâtel** : M. Jean Martin, directeur des écoles primaires, 2000 Neuchâtel.

Chat Botté

Il est devenu de tradition que le journal des petits, **Chat botté**, participe aux fêtes de fin d'année dans les écoles et dans les familles. Sa rédactrice, M^{lle} Lucienne Eich, avec le concours de ses collaborateurs, a préparé un très beau numéro de Noël de 28 pages, imprimé en deux couleurs, qui ravira les enfants de 6 à 9 ans en même temps qu'il stimulera leur imagination créatrice.

Au sommaire de ce numéro :

Un conte de Noël inédit - un calendrier de l'Avent très original - une recette de cuisine - une chanson de Noël - une comptine - un bricolage : le métier

à tisser - le courrier - la bande dessinée - un mobile de pives - des devinettes et mots croisés, etc.

Abonnement annuel (10 numéros), Fr. 15.—.

Le numéro de Noël seul (offert à tous les abonnés, Fr. 2.—.

Administration : « Chat botté », 6, chemin de Pré-Fleuri, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 30 01, CCP 10 - 666.

Demandez des spécimens à l'administration.

Séjour gratuit près d'Uzès

Mon voisin et ami met à disposition d'une famille soigneuse son magnifique mas moderne, chauffage, mazout, tout confort : téléphone, TV, garage, pour UN mois environ, janvier-février, dates à convenir. Vie sociale très sympathique : nous sommes une dizaine de familles à vivre très proches. Seule condition : maintenir la maison en état d'être habitée. Con-

viendrait particulièrement à collègue retraité ou en convalescence, aimant le ciel bleu de Provence et la vie agréable et... pas chère : les Suisses bénéficient au moins de 50 % d'avantages sur les prix par le simple fait du change ! M'écrire, je transmettrai. Pierre BEAUVERD, BP 45 La Commanderie, F. 30700 Uzès.

Indice suisse des prix à la consommation à fin octobre 1974

Mouvement des prix des biens et services, en points :

	Indice général sept. 1966 = 100	Alimentation	Boissons tabacs	Habillement	Loyer	Chauffage éclairage	Aménagement et entretien du logem.	Transports	Santé et soins personn.	Instruction et divertissement
Septembre 1966	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Octobre 1973	143,1	130,7	134,5	136,3	164,9	204,0	122,2	137,4	147,4	131,9
Novembre 1973	146,1	132,6	134,9	136,3	170,5	226,8	122,2	138,1	147,4	132,2
Décembre 1973	148,3	134,2	134,9	139,1	170,5	248,8	122,2	138,8	147,4	132,2
Janvier 1974	149,5	137,3	134,9	139,1	170,5	244,7	122,2	141,4	150,2	132,2
Février 1974	148,4	138,6	137,7	139,1	170,5	207,9	122,2	145,3	150,2	136,6
Mars 1974	149,1	137,4	137,7	143,4	170,5	202,0	126,6	149,5	152,8	136,6
Avril 1974	148,2	137,0	137,7	143,4	170,5	184,0	128,6	149,8	154,9	136,7
Mai 1974	150,8	139,7	138,6	143,4	177,0	192,2	128,6	151,7	154,9	136,6
Juin 1974	151,6	142,2	138,6	145,0	177,0	188,3	128,6	151,7	154,9	136,6
Juillet 1974	152,1	143,4	138,6	145,0	177,0	188,2	128,6	152,8	155,1	136,6
Août 1974	153,6	146,3	147,0	145,0	177,0	189,2	128,6	152,2	155,1	141,8
Septembre 1974	156,1	147,5	147,0	149,7	177,0	200,4	133,9	154,5	158,0	141,8
Octobre 1974	157,1	150,2	147,0	149,7	177,0	200,5	134,4	155,1	158,9	141,9

L'indice suisse des prix à la consommation s'est inscrit à **157,1 points** à la fin d'octobre 1974 (septembre 1966 = 100). Il a ainsi progressé de 0,6 % depuis la fin de septembre 1974 (156,1) et de 9,8 % par rapport au niveau de la fin d'octobre 1973 (143,1). La hausse d'une année à l'autre a atteint 10,1 % en moyenne pour les dix premiers mois de 1974, contre 8,2 % pour la même période de l'année passée en rapport à 1972. L'évolution de l'indice général en octobre a été principalement déterminée par la montée de l'indice de l'alimentation. Les prix des légumes, des fruits, du sucre et des pommes de terre ont augmenté, de même que la viande de porc, la graisse et l'huile comestibles, les œufs, le fromage et la charcuterie. Dans le groupe de l'aménagement et de l'entretien du logement, la nouvelle enquête faite sur les prix des meubles a révélé qu'une partie d'entre eux étaient nettement supérieurs au niveau qu'ils atteignaient lors de l'enquête précédente. Le groupe des transports et communications accuse les répercussions des relèvements de tarifs auxquels les entreprises municipales de transports de Berne et de Bâle ont procédé. Pour l'essence, les prix sont demeurés à peu près stables dans la moyenne du pays : les augmentations appliquées après coup en raison du relèvement des droits de douane intervenu le 30 août 1974 se sont trouvées à peu près compensées par un fléchissement des prix de base. Le renchérissement des travaux des médecins dans quelques cantons a fait monter l'indice de la santé et des soins personnels. Dans le groupe du chauffage et de l'éclairage, les prix sont en hausse pour le coke, le gaz et le courant électrique, mais on a assisté à un fléchissement des prix de l'huile de chauffage. Ceux-ci étant presque de 2 % inférieurs à leur niveau d'un mois auparavant et de 11 % moins cher qu'à la fin d'octobre 1973. Ce recul des prix de l'huile de chauffage et la stabilité approximative de ceux de l'essence ont conjointement pour effet que l'indice établi à l'exclusion de ces produits pétroliers accuse, par rapport à la fin d'octobre de l'année dernière, un taux de hausse de 10,5 %, qui est plus élevé que celui de l'index général (+ 9,8).

Services publics 12/74.

Economisez du courant! ...ne faites pas que d'en parler comme tant d'autres

en utilisant le nouveau rétroprojecteur
en lumière ambiante 499 V signé 3M.
Le secret des économies reside dans le
prix d'achat avantageux et la lampe «**sous-
voltée**».

Avec, à la clef, des avantages qui ne font
pas que réduire les frais, mais qui enchan-
tent aussi tout spectateur:

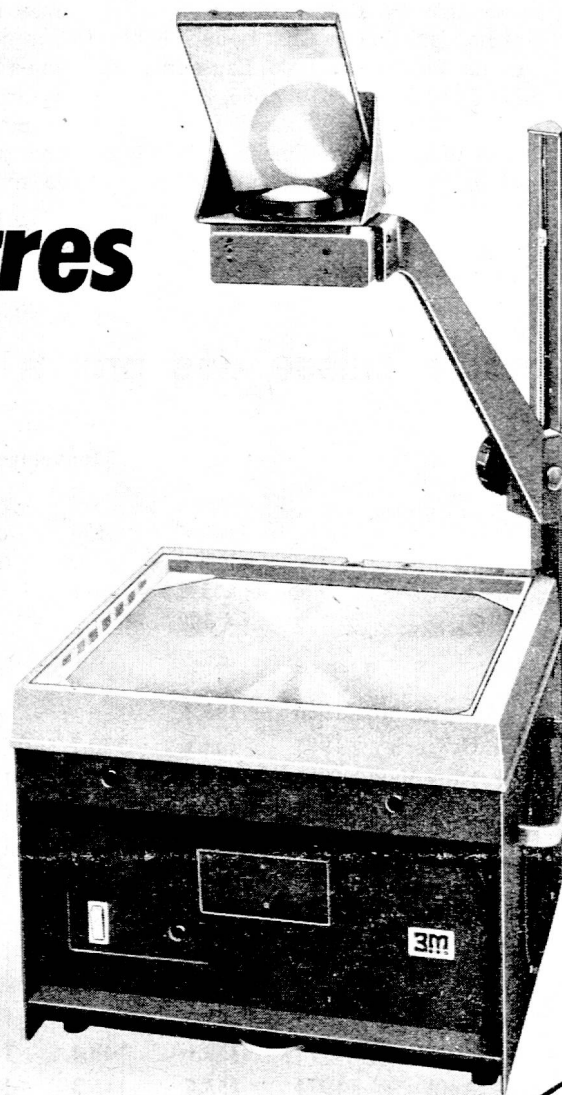
- image projetée avec une netteté impec-
cable jusqu'au bord, sans perte de lumi-
nosité
- **éclairage 70% plus clair**
- longévité de la lampe jusqu'à plus de
500 heures
- sécurité électrique totale et absence
d'entretien
- prévu pour transparents A4
- construction modulaire

La conception modulaire 3M est un gage de projec-
tion parfaite dans n'importe quel local et permet
d'avoir à portée de main manuscrits et transparents.
Vous avez à choix: 4 objectifs, un filtre anti-éblouis-
sement, un adaptateur de rouleau, une tablette latérale,
une table complémentaire, etc.

**Un point essentiel: les transparents en noir ou
couleur et le matériel auxiliaire 3M rendront votre
enseignement ou votre exposé encore plus
compréhensible et plus vivant.**



pour l'information dynamique



Coupon

A envoyer à:
3M (Switzerland) S.A.
85, rue de Genève, 1004 Lausanne
Tél. 021/24 09 17

- ☐ Veuillez me fournir des renseignements
détaillés sur le nouveau rétroprojecteur 3M
«sous-volté».
- ☐ Veuillez m'envoyer votre affiche en couleurs
illustrant comment confectionner des transpa-
rents en couleurs.
- ☐ Je voudrais assister à une démonstration de confec-
tion de transparents. (J 12.74-2)
- Nom/Prénom _____
Rue/No _____
NPA/Localité _____
Téléphone _____